

2012

ULRIC DE VARENS

PARIS

Créateur de Parfums



Rapport Financier Annuel

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

| | |
|---|------|
| Bilan | P. 3 |
| Compte de résultat | P.5 |
| Tableau des flux de trésorerie consolidé | P.6 |
| Tableau de variation de la situation nette consolidée | P.7 |
| Annexe aux comptes consolidés | P.8 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | P.32 |

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

P.35

GOVERNANCE ET CONTROLE INTERNE

| | |
|--|------|
| Rapport du président du conseil d'administration | P.57 |
| Rapport des commissaires aux comptes | P.63 |

TEXTE DES RESOLUTIONS

P.66

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2012

| | |
|--|------|
| Bilan et compte de résultat | P.70 |
| Annexe aux comptes sociaux | P.74 |
| Rapport général des commissaires aux comptes | P.88 |
| Rapport spécial des commissaires aux comptes | P.91 |

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

P.94

ULRIC DE VARENS

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

| | Montants en KC | |
|--|----------------|---------------|
| | Année 2012 | Année 2011 |
| Ecarts d'acquisition nets | 1 002 | 1 339 |
| Immobilisations incorporelles nettes | 2 469 | 4 342 |
| Immobilisations corporelles nettes (hors Im.plac.) | 1 094 | 1 333 |
| Immeubles de placement | - | - |
| Titres mis en équivalence | - | - |
| Actifs disponibles à la vente | - | - |
| Autres actifs financiers non courants | 293 | 409 |
| Autres actifs non courants | 534 | 534 |
| Actifs d'impôts différés | 1 583 | 1 305 |
| Total des Actifs non courants | 6 975 | 9 262 |
| Stocks nets | 6 132 | 6 141 |
| Créances clients et comptes rattachés - nettes | 11 658 | 11 051 |
| Autres créances nettes | 1 523 | 1 077 |
| Actifs financiers de transaction | - | - |
| Actifs financiers dérivés | - | - |
| Impôts courants | 11 | 24 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 226 | 2 720 |
| Actifs détenus en vue d'être cédés | 419 | - |
| Total des Actifs courants | 21 969 | 21 013 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 28 944 | 30 275 |

ULRIC DE VARENS

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

| | Montants en KC | |
|---|----------------|---------------|
| | Année 2012 | Année 2011 |
| Capital social | 4 000 | 4 000 |
| Primes d'émission | 640 | 640 |
| Réserves consolidées | 15 098 | 16 962 |
| Ecart de conversion | 336 | 335 |
| Résultat net | - 1 545 | - 1 840 |
| Total des Capitaux Propres | 18 529 | 20 097 |
| <i>Dont Part du groupe</i> | 18 201 | 19 747 |
| <i>Dont Intérêts minoritaires</i> | 329 | 350 |
| Dettes financières à long et moyen terme | 800 | 992 |
| Autres passifs financiers | - | - |
| Avantage du personnel | 208 | 150 |
| Provisions - non courant | - | - |
| Passifs d'impôts différés | - | - |
| Total des Passifs non courants | 1 008 | 1 142 |
| Part à moins d'un an des dettes financières à L et MT | 2 383 | 1 384 |
| Partie à CT des emprunts portant intérêt | 6 | 11 |
| Concours bancaires | 110 | 556 |
| Dettes fournisseurs | 4 167 | 4 412 |
| Autres dettes | 2 089 | 1 940 |
| Provisions courantes | 475 | 552 |
| Passifs financiers dérivés | - | - |
| Impôts courants | 177 | 181 |
| Autres passifs courants | - | - |
| Passifs détenus en vue d'être cédés | - | - |
| Total des Passifs courants | 9 407 | 9 036 |
| TOTAL DU PASSIF | 28 944 | 30 275 |

ULRIC DE VARENS

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| | Montants en KC | |
|--|----------------|----------------|
| | Année 2012 | Année 2011 |
| Chiffres d'affaires (I) | 28 689 | 32 387 |
| Achats consommés | - 14 285 | - 15 099 |
| Marge brute | 14 404 | 17 288 |
| <i>Taux de marge brute (en %)</i> | <i>50,2%</i> | <i>53,4%</i> |
| Autres produits de l'activité (II) | - | 48 |
| Produits des activités ordinaires (I+II) | 28 689 | 32 435 |
| Charges de personnel | - 5 758 | - 6 451 |
| Charges externes | - 7 687 | - 9 243 |
| Impôts et taxes | - 415 | - 484 |
| Dotations nettes aux amort. et pertes de valeur | - 494 | - 856 |
| Dotations nettes aux provisions et pertes de valeur | - 84 | - 200 |
| Autres charges d'exploitation nettes des produits | - 326 | - 67 |
| Résultat opérationnel courant | - 360 | 35 |
| Autres charges opérationnelles | - 1 126 | - 2 700 |
| Résultat opérationnel | - 1 486 | - 2 665 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 2 | 2 |
| Coût de l'endettement financier brut | - 81 | - 100 |
| Coût de l'endettement financier net | - 79 | - 98 |
| Autres produits et charges financiers | - 16 | - 12 |
| Charges d'impôt sur le résultat | 36 | 935 |
| Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence | - | - |
| Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession | - 1 545 | - 1 840 |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | - | - |
| RESULTAT NET | - 1 545 | - 1 840 |
| - part du groupe | - 1 524 | - 1 868 |
| - intérêts minoritaires | - 21 | 28 |
| <i>Résultat net (part du groupe) par action en euros</i> | - 0,193 | - 0,237 |
| <i>Résultat net (part du groupe) dilué par action en euros</i> | - 0,193 | - 0,237 |

ULRIC DE VARENS

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

| | Montants en K€ | |
|---|----------------|----------------|
| | Année 2012 | Année 2011 |
| RESULTAT NET CONSOLIDE y compris intérêts minoritaires | - 1 545 | - 1 840 |
| Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus | - | - |
| Dotations nettes aux Amortissements et provisions | - 312 | 3 080 |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste-valeur | - | - |
| Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés | - | - |
| Autres produits et charges calculés | - 5 | - |
| Plus et moins values de cession | 1 838 | 385 |
| Profits et pertes de dilution | - | - |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier | - 24 | 1 625 |
| Coût de l'endettement financier net | 81 | 100 |
| Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés | - 36 | - 935 |
| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier et impôt | 21 | 790 |
| Impôts versés | - 240 | - 326 |
| Augmentation des clients et autres débiteurs | - 1 036 | 1 304 |
| Augmentation des stocks | 2 | 1 453 |
| Diminution des fournisseurs et autres créditeurs | - 140 | - 1 082 |
| Autres mouvements | - 5 | - 6 |
| VARIATION DU BFR lié à l'activité | - 1 419 | 1 343 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | - 1 398 | 2 133 |
| OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Décaiss / acquisition immos incorporelles | - 27 | - 59 |
| Décaiss / acquisition immos corporelles | - 231 | - 371 |
| Encaiss / cession d'immos corp et incorp | 800 | 306 |
| Subventions d'investissement encaissés | - | - |
| Décaiss / acquisition immos financières | - 7 | - 27 |
| Encaiss / cession immos financières | 105 | 36 |
| Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales | 1 | - 20 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | 641 | - 135 |
| OPERATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Augmentation de capital ou apports | - | - |
| Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options | - | - |
| Dividendes versés aux actionnaires de la mère | - | - 494 |
| Dividendes versés aux minoritaires | - | - 69 |
| Variation des autres fonds propres | - 18 | - 8 |
| Encaissements provenant d'emprunts | 1 467 | 1 075 |
| Remboursement d'emprunts | - 741 | - 2 001 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 708 | - 1 497 |
| VARIATION DE TRESORERIE | - 49 | 501 |
| Incidences des variations de taux de change | 3 | - 3 |
| TRESORERIE A L'OUVERTURE | 2 164 | 1 666 |
| Reclassement de trésorerie | - | - |
| TRESORERIE A LA CLOTURE | 2 116 | 2 164 |

ULRIC DE VARENS

VARIATION DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDEE

Montants en K€

| Situation nette - part du groupe | Capital | Primes | Réserves | Résultat de l'exercice | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | Capitaux propres part du groupe | Minoritaires | Capitaux propres |
|--|--------------|------------|---------------|------------------------|---|---------------------------------|--------------|------------------|
| Situation au 31/12/2010 | 4 000 | 640 | 16 193 | 838 | 502 | 22 173 | 383 | 22 556 |
| Mouvements de la période | | | | | | | | |
| Résultat 2010 (part du groupe) | | | 838 | - 838 | | | | |
| Augmentation de capital | | | | | | | | |
| Résultat 2011 (part du groupe) | | | | - 1 868 | | - 1 868 | 28 | - 1 840 |
| - Ecart de conversion | | | | | 5 | | | |
| - Réévaluation des instruments dérivés de couverture | | | | | | | | |
| - Réévaluation des actifs disponibles à la vente | | | | | | | | |
| - Réévaluation des immobilisations | | | | | | | | |
| - Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies | | | | | | | | |
| - Impôts | | | | | | | | |
| Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | 5 | 5 | | 5 |
| Distributions effectuées | | | - 494 | | | - 494 | - 69 | - 563 |
| Actions propres (acquisitions / cessions) | | | 18 | | | 18 | | 18 |
| Ajustements sur résultats antérieurs | | | | | | 0 | | 0 |
| Variation de périmètre | | | - 88 | | | - 88 | 8 | - 80 |
| Ajustements divers | | | | | | 1 | | 1 |
| Situation au 31/12/2011 | 4 000 | 640 | 16 467 | - 1 868 | 507 | 19 747 | 350 | 20 097 |
| Mouvements de la période | | | | | | | | |
| Résultat 2011 (part du groupe) | | | - 1 868 | 1 868 | | | | |
| Augmentation de capital | | | | | | | | |
| Résultat 2012 (part du groupe) | | | | - 1 524 | | - 1 524 | - 21 | - 1 545 |
| - Ecart de conversion | | | | | - 7 | | | |
| - Réévaluation des instruments dérivés de couverture | | | | | | | | |
| - Réévaluation des actifs disponibles à la vente | | | | | | | | |
| - Réévaluation des immobilisations | | | | | | | | |
| - Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies | | | | | | | | |
| - Impôts | | | | | | | | |
| Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | - 7 | - 7 | | - 7 |
| Distributions effectuées | | | | | | 0 | | 0 |
| Actions propres (acquisitions / cessions) | | | | | | 0 | | 0 |
| Ajustements sur résultats antérieurs | | | | | | 0 | | 0 |
| Variation de périmètre | | | - 16 | | | - 16 | | - 16 |
| Ajustements divers | | | | | | 1 | | 1 |
| Situation au 31/12/2012 | 4 000 | 640 | 14 583 | - 1 524 | 500 | 18 200 | 329 | 18 529 |

GRUPE ULRIC DE VARENS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2012

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, qui font apparaître un chiffre d'affaires consolidé de **28 689 K€** et un résultat déficitaire net après impôt de **1 545 K€**.

Sauf mention expresse contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros.

1- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1-1 Contexte général et référentiel comptable

Les états financiers du groupe ULRIC DE VARENS arrêtés au 31 décembre 2012 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2012 et dont le règlement d'adoption était paru au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Ces principes et méthodes comptables sont conformes avec ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2011, à l'exception des nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1er janvier 2012, présentées ci-dessous.

- Amendement IAS 12 – « Impôts sur le résultat – Impôt différé – Recouvrement des actifs sous-jacents » : Cet amendement traite principalement de l'évaluation des impôts différés relatifs aux immeubles de placement et aux immobilisations évaluées selon le modèle de la réévaluation.
- Amendement IFRS 7 – « Informations à fournir – transfert d'actifs financiers » : Cet amendement a pour objectif d'améliorer la compréhension d'opérations de transfert d'actifs financiers et des risques éventuels qui demeureraient dans l'entité.

Ces amendements n'ont pas d'incidences sur les Etats Financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Aucune autre norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, ne sont significatives par rapport aux activités du Groupe.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ainsi que les notes y afférent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'ULRIC DE VARENS SA du 16 avril 2013.

Les actions de la société ULRIC DE VARENS sont cotées au Compartiment C – EURONEXT PARIS (Code ISIN FR0000079980 – ULDV).

1-2 Méthodes et périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société ULRIC DE VARENS SA exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d'intégration globale :

| | Siège | % de détention | |
|-----------------------------------|-----------|----------------|------------|
| | | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
| <u>Sociétés françaises</u> | | | |
| PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS | Paris | 100% | 100% |
| VARENS SHOP SAS | Paris | 100% | 100% |
| <u>Sociétés étrangères</u> | | | |
| ULRIC DE VARENS ESPANA SA | Madrid | 100% | 100% |
| ULRIC DE VARENS GMBH | Berlin | 100% | 100% |
| VARENS ITALIA SRL | Milan | 85% | 85% |
| VARENS MIDDLE EAST FZCO | Dubai | 70% | 70% |
| VARENS HELLAS LTD | Athènes | 80% | 80% |
| VARENS MEXICO SA DE CV | Mexico | 60% | 60% |
| VARENS SINGAPORE PTE LTD | Singapour | 70% | 70% |
| VARENS ROMANIA SRL | Bucarest | 85% | 85% |
| PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK | Moscou | 95% | 95% |

- **Méthodes de consolidation**

Toutes les sociétés incluses dans la consolidation ont la même date de clôture de leurs comptes.

Les sociétés sans activité ne sont pas consolidées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

Les comptes, transactions et résultats entre sociétés du groupe sont éliminés.

La conversion des comptes exprimés en devises est effectuée selon la méthode du cours historique pour les capitaux propres, du cours moyen pour le compte de résultat et du cours de clôture pour les postes du bilan.

1-3 Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales implique que le groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, des passifs, des capitaux propres et le résultat du groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite et les impôts différés. Les estimations utilisées par le groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes ci-après.

1-4 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie, tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le groupe agissant en tant que principal et non en tant qu'agent, les produits accessoires (refacturations de coûts de transports et d'assurance) sont inclus dans le chiffre d'affaires.

1-5 Frais publi-promotionnels et charges de publicité et assimilées

Conformément à la norme IAS 38 amendée, les frais publi-promotionnels (échantillons, PLV, catalogues) sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été mis à la disposition du groupe.

Les participations publicitaires correspondant à des opérations de publicité, mise en avant, référencement et charges assimilées sont constatées en charges externes. Les autres charges issues des accords de participations publicitaires (« marges arrière ») sont déduites du chiffre d'affaires.

1-6 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion des prises de participation au sein des filiales, correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres détenus à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les tests de dépréciations sont effectués sur la base des valeurs d'utilité, estimées à partir des flux prévisionnels de trésorerie et d'une valeur terminale actualisés, d'un taux de croissance à l'infini de 3% et d'un taux d'actualisation de 9.5% (taux après impôt appliqué à des flux après impôt).

L'utilisation de flux de trésorerie prévisionnels actualisés est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable, à défaut de référence de transactions récentes similaires facilement disponibles.

1-7 Immobilisations incorporelles

1-7.1 Marques

Les marques acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les marques sont comptabilisées à leur coût historique. Celui-ci résulte d'une évaluation faite par un expert indépendant à l'occasion de l'apport effectué par le fondateur. Le Groupe a qualifié ses marques comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les marques ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36 lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Une dépréciation est constituée si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable retenue lors de l'évaluation initiale.

1-7.2 Droits au bail, fonds de commerce et assimilés

Les droits au bail, fonds de commerce et droits d'entrée versés lors de l'acquisition de boutiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Conformément à la norme IAS 38, leur valeur brute correspond aux coûts d'acquisition, y compris les honoraires, droits et frais d'actes liés.

Ces immobilisations ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'évènements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an.

Une dépréciation est constituée si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage déterminée au niveau de la filiale concernée (en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, estimés sur la base des perspectives de croissance), sauf dans le cas de fonds de commerces ou droits au bail dont la cession est envisagée, pour lesquels la valeur vénale est appliquée. Cette dernière a été déterminée par référence au marché à dire d'expert.

1-7.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées à leur coût historique et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité (entre 1 à 5 ans).

1-8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition moins les amortissements et les pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes linéaire ou dégressif sur leur durée d'utilité prévue.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

| | Durées |
|---|---------------|
| Constructions | 15 à 20 ans |
| Installations techniques, matériel et outillage | 5 à 10 ans |

| | |
|--|------------|
| Agencements, aménagements | 5 à 10 ans |
| Matériel de transport | 5 ans |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 3 à 10 ans |

Une dépréciation est constatée de telle sorte que la valeur actuelle des immobilisations corporelles ne soit pas inférieure à la valeur nette comptable.

Les contrats de crédit-bail immobiliers sont retraités afin de refléter le coût d'acquisition de ces biens en immobilisations et en dettes financières. Lesdits biens sont amortis sur une durée de 15 ans.

Les autres contrats de crédit-bail, peu significatifs, n'ont pas fait l'objet de retraitement.

1-9 Stocks

Les stocks sont valorisés au prix de revient. Celui-ci correspond à la méthode FIFO.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur probable de réalisation.

1-10 Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

1-11 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. Ils résultent essentiellement :

- des différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal,
- des retraitements de consolidation,
- des déficits fiscaux dans la mesure où leur récupération s'avère probable eu égard aux perspectives d'avenir telles qu'elles ressortent des budgets établis par la direction.

1-12 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont analysées comme des actifs disponibles à la vente et sont donc comptabilisées au bilan à leur juste valeur correspondant au cours de bourse. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres.

1-13 Actifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs non courant sont classés en « actifs détenus en vue d'être cédés » lorsqu'ils sont disponibles et que leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente et sont présentés sur une ligne isolée à l'actif du bilan.

1-14 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite sont provisionnés selon une méthode rétrospective. Le calcul a été effectué au cas par cas, en tenant compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel (voir note 2-13).

Provision pour retour de marchandises

Cette provision est destinée à couvrir la perte liée aux retours de coffrets ou de marchandises vendus en fin d'année aux centrales de la grande distribution.

1-15 Gestion des risques financiers

Les sociétés du Groupe n'ont pas recours à des instruments dérivés et, selon les règles internes, elles ne doivent prendre aucune position spéculative.

Risque de liquidité et d'exigibilité

La société et ses filiales ont contracté divers emprunts, contrats de crédit-bail et lignes de crédit.

Les emprunts et crédit-baux sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers déterminés au niveau local ou consolidé. Ces ratios financiers sont généralement basés sur des rapports du type :

- Maintien d'un total de fonds propres consolidés égal ou supérieur à 10 M€ et d'un fonds de roulement positif ;
- respect des ratios suivants au niveau consolidé :
 - . fonds propres/total bilan ;

- . dettes à moyen et long terme ^(*)/fonds propres ;
- . dettes à moyen ou long terme ^(*)/CAF ;
- . frais financiers ^(*)/EBE.

() retraités du crédit-bail*

Chaque année, la société procède au calcul de ces ratios. Au 31 décembre 2012, l'ensemble de ces covenants est respecté.

Le Groupe n'anticipe pas de risque de liquidité significatif dans un futur proche.

Risque de taux

Dans le but de financer certaines de ses acquisitions, la société et ses filiales ont souscrit des emprunts, crédit-baux et lignes de crédit qui sont basés soit sur un taux d'intérêt fixe, soit sur un taux variable.

Le groupe bénéficie d'une ouverture de crédit de 1.200 K€, utilisée en totalité au 31 décembre 2012. Cette ouverture de crédit a été assortie d'un cap amortissable trimestriellement, destiné à couvrir les risques d'une hausse du taux variable (Euribor 1 mois) au-delà de 2,5%.

Pour cet emprunt, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt puisse augmenter dans le futur et avoir un effet négatif sur la valeur nette du Groupe, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

| | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Dettes à taux fixe ⁽¹⁾ | 62 % | 100 % |
| Dettes à taux variable ⁽¹⁾ | 38 % | - % |

(1) hors concours bancaires, basés sur des taux variables

L'endettement net du Groupe (Dettes financières y compris Concours bancaires – Disponibilités y compris VMP) est de 1 072 K€ au 31/12/2012, contre un endettement net de 223 K€ au 31/12/2011.

Risque de change

Le groupe réalise moins de 10 % de ses ventes en devises autres que l'euro.

Dans ce contexte, le Groupe n'a pas eu recours à des instruments de couverture du risque de change. Il ne peut être exclu que les variations de taux de change puissent dans le futur avoir un effet négatif sur la valeur nette du Groupe, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

1-16 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, ainsi que sa stratégie de développement.

Pour préserver et ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs.

Le ratio Endettement net / Capitaux propres consolidés est de : +5.8 % au 31/12/2012 contre +1.1 % au 31/12/2011.

Le Groupe n'a opéré aucun changement par rapport à l'exercice précédent, sur les objectifs, la politique et la procédure de gestion de son capital.

1-17 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles correspondent à des charges clairement identifiées, ayant un caractère inhabituel et significatif.

1-18 Résultat par action

Le calcul du résultat par actions tient compte du nombre d'actions composant le capital social déduction faite des actions propres, soit un dénominateur utilisé de 7 894 905 titres au 31/12/2012.

La société ne possède pas d'instruments de capitaux propres dilutifs tels que les bons de souscriptions d'actions par exemple.

1-19 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraite à prestations définies par le biais d'indemnités de fin de carrières, excluant toutes indemnités facultatives de retraite. Ces droits sont provisionnés et déterminés de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale ;

- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode dite du corridor n'est pas retenue
- aucun actif n'est attaché à la couverture de ce régime;
- la charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en charge de personnel.

2- NOTES SUR LE BILAN

2-1 Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Ecarts d'acquisition

| Valeurs brutes | 31/12/2011 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2012 |
|---------------------------------|--------------|---------------|-------------|--------------|
| Sur PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS | 1 002 | | | 1 002 |
| Sur VARENS ESPAÑA | 337 | | | 337 |
| TOTAL | 1 339 | | | 1 339 |

| Dépréciations | 31/12/2011 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2012 |
|---------------------------------|------------|---------------|-------------|------------|
| Sur PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS | | | | |
| Sur VARENS ESPAÑA | | 337 | | 337 |
| TOTAL | | 337 | | 337 |

Autres immobilisations incorporelles

| Valeurs brutes | 31/12/2011 | Augmentations | Diminutions | Transfert/ variation de périmètre | 31/12/2012 |
|--|------------|---------------|-------------|---|------------|
| Marques | 2 439 | | | | 2 439 |
| Droit au bail, fonds de commerce et assimilés | 3 575 | 2 | 1 958 | -1 579 ⁽¹⁾ | 40 |

| | | | | | |
|------------------------------------|--------------|-----------|--------------|---------------|--------------|
| Autres immob. Incorp et encours | 265 | 27 | 17 | - | 275 |
| TOTAL | 6 279 | 29 | 1 975 | -1 579 | 2 754 |

(1) Ce montant correspond aux actifs non courants reclassés en actifs détenus en vue d'être cédés

| Amortissements et dépréciations | 31/12/2011 | Augmentations | Diminutions | Transfert/ variation de périmètre | 31/12/2012 |
|--|--------------|--------------------|--------------|---|------------|
| Marques | | | | | |
| Droit au bail, fonds de commerce et assimilés | 1 687 | 489 ⁽²⁾ | 991 | -1 161 ⁽³⁾ | 24 |
| Autres immob. Incorp et encours | 250 | 27 | 16 | - | 261 |
| TOTAL | 1 937 | 516 | 1 007 | -1 161 | 285 |

(2) Dont 465 K€ de dépréciations liées aux boutiques dont la cession est prévue ou en cours

(3) Ce montant correspond aux dépréciations des actifs non courants reclassés en actifs détenus en vue d'être cédés

2-2 Tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des marques et droits au bail et éléments assimilés sont effectués sur la base des hypothèses mentionnées aux notes 1-6 et 1-7.

L'écart d'acquisition de l'Espagne a ainsi été déprécié en totalité (337 K€) au 31 décembre 2012.

Une hausse du taux d'actualisation de 1% n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1% n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

Une baisse du chiffre d'affaires de 5% n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

2-3 Immobilisations corporelles

| Valeurs brutes | 31/12/2011 | Augmenta- tions | Diminutions | Transfert/ variation de périmètre | 31/12/2012 |
|------------------------------------|--------------|--------------------|-------------|---|--------------|
| Terrains | 90 | | | | 90 |
| Constructions | 1 476 | | | | 1 476 |
| Matériel et outillage | 2 525 | 179 | 396 | | 2 308 |
| Autres immob. corpo. et encours | 3 225 | 80 | 540 | -864 ⁽¹⁾ | 1 901 |
| TOTAL | 7 316 | 259 | 936 | -864 | 5 775 |

| Amortissements et dépréciations | 31/12/2011 | Augmenta- tions | Diminutions | Transfert/ variation de périmètre | 31/12/2012 |
|------------------------------------|--------------|--------------------|--------------|---|--------------|
| Constructions | 1 150 | 76 | | | 1 226 |
| Matériel et outillage | 1 894 | 261 | 354 | | 1 801 |
| Autres immob. corpo. et encours | 2 939 | 349 | 770 | -864 ⁽¹⁾ | 1 654 |
| TOTAL | 5 983 | 686 | 1 124 | -864 | 4 681 |

(1) Ces montants correspondent aux immobilisations corporelles rattachées aux boutiques et aux dépréciations qui ont été reclassés en actifs détenus en vue d'être cédés

2-4 Actifs financiers non courants

| | 31/12/2011 | Augmenta- tions | Diminutions | Variation périmètre | 31/12/2012 |
|---------------------------------|------------|--------------------|-------------|------------------------|------------|
| Titres immobilisés | 25 | | 17 | | 8 |
| Titres de participation | 285 | | | | 285 |
| Total brut | 310 | - | 17 | - | 293 |
| Provisions pour dépréciation | -271 | | | | -271 |
| Total net | 39 | - | 17 | - | 22 |
| Dépôts et cautionnements | 370 | 15 | 114 | | 271 |
| TOTAL | 409 | 15 | 131 | - | 293 |

Au 31/12/2012, il n'existe aucun actif financier non courant échu et non déprécié.

2-5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux créances de carry back pour un montant de 534 K€.

2-6 Stocks

| | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Matières premières | 2 139 | 2 170 |
| Produits intermédiaires et finis | 4 058 | 4 065 |
| Total brut | 6 197 | 6 235 |
| Provisions pour dépréciation | - 56 | - 103 |
| Total net | 6 141 | 6 132 |

2-7 Créances clients, autres créances et compte de régularisation

| | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Créances clients et comptes rattachés | 12 133 | 12 600 |
| Autres créances | 1 538 | 1 988 |
| Total brut | 13 671 | 14 588 |
| Provisions pour dépréciation | - 1 543 | - 1 407 |
| Total net | 12 128 | 13 181 |

Les échéances des créances clients s'analysent comme suit :

| Au 31/12/2012 | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|------------------|--------------|--------------|--------------|
| Non échues | 9 562 | | 9 562 |
| Echues | | | |
| De 0 à 90 jours | 2 004 | - | 2 004 |
| Plus de 90 jours | 1 034 | 942 | 92 |
| Total | 12 600 | 942 | 11 658 |

Le groupe a souscrit au niveau de ses sociétés françaises, une assurance couvrant les risques de défaillance des clients à l'export.

A l'exception des créances faisant l'objet de provisions, les autres créances nettes sont à moins d'un an.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

2-8 Impôts différés

| | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|--|------------|------------|
| Différences temporaires résultant de dispositions fiscales | 84 | 100 |
| Différences temporaires sur retraitements de consolidation | -65 | -33 |
| Reports déficitaires ⁽¹⁾ | 1 286 | 1 516 |
| Total | 1 305 | 1 583 |

(1) Reports déficitaires dont la récupération paraît probable

Le montant total d'impôts différés non activés au 31 décembre 2012 s'élève à 369 K€ et correspond aux déficits fiscaux excédant l'horizon raisonnable de consommation.

2-9 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

| | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|--|--------------|--------------|
| Sicav monétaires | 1 | 1 |
| Obligations | | |
| Autres disponibilités (comptes bancaires et caisses) | 2 718 | 2 225 |
| Instruments financiers | 1 | |
| Total | 2 720 | 2 226 |

Rapprochement entre la trésorerie figurant dans le tableau de flux de trésorerie et les postes du bilan :

| | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|---|------------|------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 720 | 2 226 |
| Concours bancaires | 556 | 110 |
| Trésorerie nette au bilan | 2 164 | 2 116 |
| Trésorerie selon TFT à la clôture | 2 164 | 2 116 |

2-10 Actifs détenus en vue d'être cédés

Au 31 décembre 2012, le groupe poursuit son processus de fermeture de boutiques et considère comme hautement probable la réalisation de ces opérations dans un délai d'un an. En conséquence, les actifs constitués de droits au bail et de fonds de commerce pour un montant de 419 K€ ont été classés comme actifs détenus en vue de leur cession.

La valeur actuelle des immobilisations corporelles attachées aux boutiques dont la fermeture est prévue ou en cours a été considérée comme nulle. Lesdites immobilisations ont été totalement dépréciées.

2-11 Capitaux propres – intérêts minoritaires

Le capital social de la société consolidante s'élève à 4.000 K€ et est divisé en 8.000.000 actions, d'une valeur nominal de 0,50 €, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Les actions propres détenues par la société (au nombre de 105 095, pour une valeur brute de 552 K€ au 31 décembre 2012) ont été imputées sur les réserves consolidées.

Ces actions ont été acquises au cours moyen de 5,25 € et présentent un cours de clôture de 2,90 €.

La variation de la situation nette consolidée part du groupe figure avec les autres états financiers au 31 décembre 2012 (bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie).

La variation de la part des minoritaires est détaillée ci-après.

| <i>Situation nette – intérêts minoritaires</i> | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|--|-------------------|-------------------|
| Part des réserves des minoritaires | 322 | 349 |
| Part de résultat des minoritaires | 28 | -21 |
| Total intérêts des minoritaires | 350 | 328 |

2-12 Dettes financières

| <i>Détail</i> | 31/12/2011 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2012 |
|---|-------------------|----------------------|--------------------|-------------------|
| Emprunts auprès Ets. Crédit | 1 301 | 1 200 | 661 | 1 840 |
| Emprunts auprès des associés et sociétés liées | 1 074 | 555 | 287 | 1 342 |
| Concours bancaires courants | 557 | 110 | 557 | 110 |
| Autres dettes financières diverses | 11 | 6 | 11 | 6 |
| Total | 2 943 | 1 871 | 1 516 | 3 298 |

| <i>Ventilation par échéance</i> | <i>Moins d'1 an</i> | <i>Plus d'1 an Moins de 5 ans</i> | <i>Plus de 5 ans</i> | <i>Total</i> |
|--|---------------------|---------------------------------------|----------------------|--------------|
| Emprunts auprès des Ets de crédit | 1 040 | 800 | | 1 840 |
| Emprunts auprès des associés et sociétés liées | 1 342 | | | 1 342 |
| Concours bancaires courants | 110 | | | 110 |
| Autres dettes financières diverses | 6 | | | 6 |
| Total | 2 498 | 800 | | 3 298 |

2-13 Provisions pour risques et charges

| Provisions non courantes | 31/12/2011 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2012 |
|------------------------------------|-------------------|----------------------|--------------------|-------------------|
| Indemnités de départ à la retraite | 150 | 58 | | 208 |
| Total | 150 | 58 | - | 208 |

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vigueur au sein du groupe entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les engagements sont évalués sur la base des dispositions issues de la loi et des conventions collectives applicables et en utilisant les hypothèses suivantes :

- une rupture conventionnelle à l'âge de 70 ans,
- un taux de charges sociales patronales de 50% pour l'ensemble des salariés,
- la revalorisation annuelle des salaires est majorée de 0.50% par rapport à l'inflation,
- un taux de rotation annuelle de 9 % pour les cadres, de 2,9 à 10 % pour les non-cadres selon leur lieu de travail et nul pour les salariés de plus de 50 ans,
- les tables de mortalité TD17100 et 17120 pour respectivement, la population masculine et féminine,
- un taux actuariel de 2,69%.

Provisions pour charges diverses

| Provisions courantes | 31/12/2011 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2012 |
|--|-------------------|----------------------|--------------------|-------------------|
| Provision prud'hommes | 318 | 23 | 118 | 222 |
| Provision pour retours coffrets & marchandises | 234 | 197 | 180 | 252 |
| Total | 552 | 220 | 298 | 475 |

Litiges et actions en justice

Outre les risques prud'hommaux, l'appréciation des risques inhérents aux actions en justice qui résultent de la conduite normale des affaires n'a pas conduit le groupe à constituer de provisions autres que celles traduites dans les comptes.

2-14 Passif courant

La totalité des dettes et provisions composant le passif courant est à moins d'un an.

3- NOTES SUR LE COMPTES DE RESULTAT

3-1 Informations sectorielles

Répartition du chiffre d'affaires par secteur géographique

| Zone géographique | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--------------------------|-------------------|-------------------|
| France | 7 078 | 9 074 |
| Europe | 9 045 | 10 510 |
| Reste du monde | 12 566 | 12 803 |
| Total | 28 689 | 32 387 |

Répartition du résultat opérationnel courant et de l'actif net non courant par secteur opérationnel

| | 2012 | | | | Eléments de réconciliation | | Consolidé |
|-------------------------------|-------------------------|-------------|-----------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|-----------|
| | Parfums Ulric de Varens | Varens Shop | Allemagne | Autres filiales étrangères | Non affectés | Eliminations intragroupe | |
| Chiffre d'affaires | 24 223 | 4 233 | 4 555 | 3 607 | 2 371 | -10 300 | 28 689 |
| Marge brute | 10 132 | 1 276 | 1 972 | 1 596 | 2 368 | -2 940 | 14 404 |
| Résultat opérationnel courant | 607 | -1 541 | 790 | -465 | 249 | 0 | -360 |
| Actifs nets non courants | 2 011 | 135 | 14 | 105 | 3 093 | -500 | 4 858 |

| | 2011 | | | | Eléments de réconciliation | | Consolidé |
|-------------------------------|-------------------------|-------------|-----------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|-----------|
| | Parfums Ulric de Varens | Varens Shop | Allemagne | Autres filiales étrangères | Non affectés | Eliminations intragroupe | |
| Chiffre d'affaires | 26 147 | 6 280 | 5 166 | 4 655 | 2 440 | -12 301 | 32 387 |
| Marge brute | 11 531 | 1 831 | 2 491 | 2 163 | 2 437 | -3 165 | 17 288 |
| Résultat opérationnel courant | 1 137 | -2 282 | 1 170 | -170 | 180 | 0 | 35 |
| Actifs nets non courants | 2 204 | 2 068 | 5 | 521 | 3 134 | -509 | 7 423 |

Le groupe a modifié sa méthode de présentation de l'information sectorielle sur la base du reporting interne utilisé par la direction dans ses décisions d'investissements et de suivi de la performance.

Les secteurs opérationnels sont ainsi constitués par les structures juridiques au travers desquelles il exerce ses activités. Les entités ne remplissant pas les seuils quantitatifs de présentation sont regroupées comme le permet IFRS 8.

Les éléments non affectés en résultat sont constitués des frais de siège, des frais de créations marketing et des opérations de gestion des marques de la société mère. Les actifs nets non courants non affectés correspondent principalement aux marques.

Pour des raisons de comparabilité, l'information présentée au 31/12/2011 a été retraitée.

3-2 Charges de personnel et effectifs

| <i>Charges de personnel</i> | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Rémunérations | 4 006 | 4 550 |
| Charges sociales | 1 726 | 1 800 |
| Participation des salariés | 26 | 101 |
| Total | 5 758 | 6 451 |

| <i>Effectif moyen permanent</i> | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Cadres | 27 | 38 |
| Agents de maîtrise | 18 | 17 |
| Employés | 72 | 83 |
| Total | 117 | 138 |

3-3 Dotations nettes aux amortissements et provisions et pertes de valeurs

| | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| Dotations nettes aux amortissements | 494 | 856 |
| Dotations nettes aux pertes de valeurs s/actifs immobilisés | | |
| Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs | 494 | 856 |
| Dotations nettes aux provisions : | | |
| - sur créances | 16 | 8 |
| - sur stocks | -12 | 57 |
| - pour risques et charges | 80 | 135 |
| Dotations nettes aux pertes et valeurs | | |
| Dotations nettes aux provisions et pertes de valeurs | 84 | 200 |
| Total | 578 | 1 056 |

Lorsque l'imputation était possible, les reprises de provisions correspondant à des provisions utilisées, ont été imputées sur les postes de charges concernés.

3-4 Autres charges opérationnelles (non courantes)

Les autres charges opérationnelles non courantes incluent les éléments ci-dessous :

- Pertes de valeur sur actifs : il s'agit des dépréciations d'actifs non courants, corporels et incorporels,
- Résultats de cession non récurrents : il s'agit des plus ou moins-values de cession sur les actifs corporels et incorporels, liées à la fermeture des boutiques en propre,
- Autres charges non courantes: cette rubrique correspond aux autres charges liées à la fermeture de boutiques.

| | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|--------------|--------------|
| Autres charges opérationnelles : | | |
| - Dotations nettes aux pertes de valeurs sur actifs non courants | 812 | 2 156 |
| - Résultats de cession non récurrents | 204 | 422 |
| - Autres charges non courantes | 110 | 122 |
| Total | 1 126 | 2 700 |

Ces charges sont affectables au secteur VARENS SHOP à hauteur de 779 K€ et au secteur « Autres filiales étrangères » pour 347 K€, dont 337 K€ de dépréciation d'écart d'acquisition.

3-5 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net peut être détaillé comme suit :

| <i>Coût de l'endettement financier net</i> | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|------------|------------|
| Intérêts s/ emprunts auprès des Etabts de crédits | 59 | 96 |
| Intérêts s/ emprunts auprès d'associés & sociétés liées | 19 | |
| Autres charges financières | 3 | 4 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 2 | 2 |
| Coût de l'endettement financier net | 79 | 98 |

3-6 Impôts courants et impôts différés

| | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|------------------|------------|------------|
| Impôts exigibles | 240 | 326 |
| Impôts différés | -276 | -1 260 |
| Total impôts | -36 | -935 |

L'ensemble des sociétés françaises est soumis au régime d'intégration fiscale.

3-7 Preuve de l'impôt

| | 31/12/2012 |
|---|------------|
| Résultat consolidé avant impôt | -1 581 |
| Charge d'impôt théorique au taux national d'imposition | 504 |
| Effet des différences permanentes (charges non déductibles et produits non imposables) | 559 |
| Effet des retraitements sans impôt différé | -659 |
| Effet des déficits reportables, crédits d'impôts, taxations à des taux réduits & divers | -368 |
| Effet des impôts différés consolidés (effet de la variation des taux & dérive) | |
| Impôt consolidé | 36 |

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Engagements hors bilan

Engagements donnés

Le groupe a consenti des nantissements des fonds de commerce de ses boutiques en garantie des prêts accordés par les banques pour financer les investissements.

Au 31 décembre 2012, 6 nantissements ou promesses de nantissement d'un montant total de 1 224 K€ ont été consentis en garantie de 639 K€ d'emprunts.

Le groupe a eu recours de façon peu significative à l'escompte d'effets commerciaux.

Engagement reçu

Le groupe bénéficie d'une ouverture de crédit de 1 200 K€, utilisée en totalité au 31 décembre 2012.

4-2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important ayant un impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice n'est intervenu entre le 31 décembre 2012 et la date d'arrêté des comptes consolidés.

4-3 Parties liées

- **Sommes allouées aux dirigeants**

Conformément aux informations requises par IAS 24, le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 190 K€. Ces rémunérations se décomposent comme suit :

| | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|------------|------------|
| Salaires et avantages en nature bruts | 190 | 192 |
| Jetons de présence | | |
| Charges de retraites spécifiques | | |
| Coût des paiements en actions ou stock-options | | |
| Total | 190 | 192 |

- **Opérations avec des parties liées**

| <i>Transactions avec la société mère</i> | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|-------------------|-------------------|
| Achat/ ventes de biens et services | -600 | -600 |
| Dettes financières | 1 183 | 970 |
| Créances / dettes non financières | - | - |
| Engagements et garanties reçues | - | - |

- La société UVP, actionnaire indirect d'ULRIC DE VARENS S.A. et ayant M. Ulric VIELLARD pour dirigeant commun, a facturé à la société ULRIC DE VARENS S.A des prestations de services pour 600 K€.
- Les dettes financières correspondent à des avances en comptes courants de la société ULRIC CREATIONS, actionnaire direct d'ULRIC DE VARENS S.A.

Lors de la création de certaines filiales, le groupe s'est associé à des distributeurs locaux. Ces filiales effectuent ainsi des transactions commerciales avec les actionnaires minoritaires ou des entités liées à ces actionnaires minoritaires. Ces transactions sont constituées de ventes de produits des filiales aux distributeurs et de prestations de services fournies par les distributeurs aux filiales. Sont concernées les filiales situées à Dubai, à Singapour, au Mexique et en Roumanie.

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Commissaire aux comptes

9 rue Henri Dunant

91600 SAVIGNY SUR ORGE

HOCHE AUDIT

Commissaire aux comptes

35 avenue Victor Hugo

75116 PARIS

ULRIC DE VARENS

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

49 avenue d'Iéna

75116 PARIS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ULRIC DE VARENS SA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont comptabilisés et évalués selon les méthodes décrites dans les notes 1-6 et 1-7 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la pertinence de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

- Les notes 1-17 et 3-4 de l'annexe relatent la nature des charges comptabilisées dans la rubrique « Autres charges opérationnelles ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables, nous avons validé le correct classement comptable des charges figurant dans cette catégorie. Par ailleurs, nous nous sommes assurés de la correcte évaluation des dépréciations et pertes de valeur y enregistrées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Savigny sur Orge et Paris, le 30 avril 2013

Les commissaires aux comptes

ANSON AUDIT ET ASSOCIES
Représentée par Jonathan HOSENLOPP

HOCHÉ AUDIT
Représentée par Dominique JUTIER

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2013

Chers actionnaires,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Examen du rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de la société et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur ledit rapport.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Affectation du résultat.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter en bourse par la société ses propres actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation des actions propres de la société.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés qui traduisent la situation de la société et du Groupe ULRIC DE VARENS à la clôture de l'exercice écoulé, et nous vous présentons l'évolution de la situation depuis cette clôture ainsi que les perspectives de développement.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Les comptes sociaux ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de leur présentation ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Concernant les comptes consolidés du Groupe, les principes et méthodes comptables sont conformes avec ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2011, à l'exception des nouvelles normes et interprétations IFRS applicable à compter du 1er janvier 2012, en particulier l'IAS 12 « Impôts sur le résultat - Impôt différé - Recouvrement des actifs sous-jacents » et l'IFRS 7 « Informations à fournir - transfert d'actifs financiers », étant souligné que ces amendements n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

ACTIVITE DE LA SOCIETE ULRIC DE VARENS ET DE SES FILIALES

ULRIC DE VARENS

Examen du compte de résultat

Le chiffre d'affaires net de la société ULRIC DE VARENS, holding du Groupe, s'est élevé à la somme de 639 K€ soit un niveau stable par rapport à l'exercice précédent (640 K€).

Il convient d'ajouter à cette somme les produits suivants :

- Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges : 16 K€
- Autres produits : 1 743 K€

Les « Autres produits » proviennent essentiellement des redevances versées par la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, filiale de la société ULRIC DE VARENS, au titre de la concession des marques dont la société ULRIC DE VARENS a la propriété.

Les produits d'exploitation se sont élevés en conséquence à la somme de 2 398 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 148 K€ et comprennent les postes suivants :

- Autres achats et charges externes : 1 618 K€
- Impôts, taxes et versements assimilés : 38 K€
- Salaires et traitements : 319 K€
- Charges sociales : 142 K€
- Dotations aux amortissements sur immobilisations : 20 K€
- Dotations aux provisions sur actif circulant : 4 K€
- Dotations aux provisions pour risques et charges : 7 K€

Le résultat d'exploitation est en conséquence bénéficiaire d'un montant de 250 K€.

Les produits financiers et les charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 2 618 K€, correspondant principalement aux dividendes distribués par les filiales, et de 1 086 K€, correspondant principalement aux dépréciations comptabilisées sur certains titres et avances consenties à des filiales en difficulté.

En conséquence notre résultat courant avant impôts s'élève à la somme de 1 782 K€.

Il convient de signaler un résultat exceptionnel ressortant à -20 K€.

Un produit d'impôt sur les sociétés provisionné au titre de l'exercice écoulé s'élève à 214 K€.

Nous vous précisons que la société ULRIC DE VARENS, qui détient 100 % du capital social des sociétés PARFUMS ULRIC DE VARENS et VARENS SHOP, a opté avec les sociétés précitées

pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Le résultat de l'exercice est, en conséquence, un bénéfice de 1 976 K€.

Présentation du bilan

Examen des postes d'actif

Le poste « Concessions, brevets et licences », d'un montant brut de 2 499 K€, est amorti à hauteur de 60 K€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent en montant brut à la somme de 103 K€ au 31 décembre 2012 et à la somme de 13 K€ après amortissements.

Le poste « Immobilisations financières » s'élève à la somme brute de 14 537 K€ dont 13 156 K€ de titres de participation.

Des provisions pour dépréciation ont été comptabilisées sur ce poste à hauteur de 1 467 K€, qui correspond principalement, à hauteur de 951 K€, à la dépréciation des titres de filiales et, à hauteur de 256 K€, à la dépréciation d'avances consenties à des filiales.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 9 713 K€, dont 148 K€ correspondant aux charges constatées d'avance.

Le poste « Autres créances », d'un montant brut de 7 618 K€, a été provisionné à hauteur de 465 K€.

Examen des postes de passif

Le capital social est de 4 000 K€ et le montant des capitaux propres de 22 214 K€.

Des provisions pour risques sont comptabilisées à hauteur de 82 K€, correspondant à des indemnités de départ à la retraite de salariés à hauteur de 31 K€ et à des provisions pour risques à hauteur de 51 K€.

Le poste « Dettes » s'élève à la somme de 2 939 K€ et comprend notamment les postes suivants :

| | |
|---|----------|
| – Emprunts et dettes assimilées auprès des établissements de crédit : | 1 202 K€ |
| – Emprunts et dettes financières divers : | 1 183 K€ |
| – Dettes Fournisseurs et comptes rattachés : | 270 K€ |
| – Dettes fiscales et sociales : | 283 K€ |

PARFUMS ULRIC DE VARENS (FRANCE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société PARFUMS ULRIC DE VARENS a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, un chiffre d'affaires hors taxes de 24 223 K€ et a constaté un bénéfice de 424 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale française PARFUMS ULRIC DE VARENS pour un montant global de 4 220 K€ au 31 décembre 2012.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 1 000 K€ de dividendes de ladite filiale française PARFUMS ULRIC DE VARENS au titre de l'exercice écoulé.

VARENS SHOP (FRANCE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société VARENS SHOP a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, un chiffre d'affaires hors taxes de 4 232 K€ et a constaté une perte de 2 441 K€.

La société VARENS SHOP a poursuivi les fermetures de boutiques, dont 10 ont été fermées au cours de l'exercice 2012.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale française VARENS SHOP pour un montant global de 2 128 K€ au 31 décembre 2012.

La société ULRIC DE VARENS a consenti un cautionnement en faveur de sa filiale française VARENS SHOP, en garantie de prêts d'un montant global de 280 K€ contractés pour le financement de l'acquisition du droit au bail et de l'aménagement d'une boutique. Le montant de l'engagement de la société ULRIC DE VARENS à ce titre au 31 décembre 2012 s'élève à 120 K€.

ULRIC DE VARENS GMBH (ALLEMAGNE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société ULRIC DE VARENS GMBH, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Allemagne, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires hors taxes de 5 016 K€ et a constaté un bénéfice de 561 K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 854 K€ de dividendes de ladite filiale allemande ULRIC DE VARENS GMBH au titre de l'exercice écoulé.

VARENS ITALIA SRL (ITALIE)

Notre participation dans cette société est de 85 %.

La société VARENS ITALIA SRL, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Italie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires hors taxes de 765 K€, et a constaté une perte de -120 K€.

ULRIC DE VARENS ESPANA SA (ESPAGNE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société VARENS ESPANA SA, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Espagne, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires hors taxes de 1 425 K€, et a constaté une perte de -129 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des prêts à sa filiale espagnole VARENS ESPANA SA pour un montant global de 500 K€ au 31 décembre 2012.

Les titres de la société VARENS ESPANA SA sont intégralement provisionnés (à hauteur de 678 K€).

VARENS ROMANIA SRL (ROUMANIE)

Notre participation dans cette société est de 85 %.

La société VARENS ROMANIA SRL, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Roumanie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires hors taxes de 195 K€, et a constaté une perte de -15 K€.

PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK (RUSSIE)

Notre participation dans cette société est de 95 %.

La société PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Russie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires hors taxes de 227 K€, et a constaté une perte de -53 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti un prêt à sa filiale russe PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK pour un montant global de 193 K€ au 31 décembre 2012.

VARENS HELLAS LTD (GRECE)

Notre participation dans cette société est de 80 %.

La société VARENS HELLAS LTD, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Grèce, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires hors taxes de 616 K€ et a constaté un bénéfice de 4 K€.

VARENS SINGAPORE PTE LTD (SINGAPOUR)

Notre participation dans cette société est de 70 %.

La société VARENS SINGAPORE PTE LTD, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS à Singapour et en Indonésie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires hors taxes de 620 K€ et a constaté un bénéfice de 69 K€.

VARENS MIDDLE EAST (DUBAI - EMIRATS ARABES UNIS)

Notre participation dans cette société est de 70 %.

La société VARENS MIDDLE EAST, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS aux Emirats Arabes Unis, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires hors taxes de -2 K€ et a constaté une perte de -42 K€.

VARENS MEXICO SA DE CV (MEXIQUE)

Notre participation dans cette société est de 60 %.

La société VARENS MEXICO SA DE CV, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS au Mexique, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires hors taxes de 104 K€ et a constaté une perte de -168 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale mexicaine VARENS MEXICO SA DE CV pour un montant global de 243 K€ au 31 décembre 2012.

Les titres de cette filiale sont provisionnés en intégralité (à hauteur de 3 K€).

FILIALES DECONSOLIDEES

Les filiales suivantes, sans activité, ne sont pas consolidées par le groupe :

- Ulic de Varens UK Limited (Royaume-Uni).
- Ulic de Varens Poland SP (Pologne).
- Ulic de Varens S.A (Uruguay)
- Parfums Ulic de Varens Shanghai (Chine).
- Varens Portugal (Portugal).
- Varens Kosmetik SAN (Turquie).
- Varens Argentina S.A (Argentine).

A l'exception de l'Uruguay, les titres de ces filiales sont provisionnés en intégralité.

PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

| Sociétés Consolidées | Sièges sociaux | % de détention | |
|---|-----------------------|-----------------------|--------------|
| | | 2011 | 2012 |
| PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS | Paris | 100 % | 100 % |
| VARENS SHOP SAS | Paris | 100 % | 100 % |
| VARENS ESPANA SA | Madrid | 100 % | 100 % |
| ULRIC DE VARENS GMBH | Berlin | 100 % | 100 % |
| VARENS ITALIA SRL | Milan | 85 % | 85 % |
| ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST FZCO | Dubai | 70 % | 70 % |
| VARENS HELLAS LTD | Athènes | 80 % | 80 % |
| VARENS MEXICO SA DE CV | Mexico | 60 % | 60 % |
| VARENS SINGAPORE PTE LTD | Singapour | 70 % | 70 % |
| PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK | Moscou | 95 % | 95 % |
| VARENS ROMANIA SRL | Bucarest | 85 % | 85 % |

ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires net consolidé s'élève à 28 689 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 contre 32 387 K€ au titre de l'exercice précédent, représentant une diminution de 11,4 %.

Le résultat opérationnel courant fait ressortir une perte de -360 K€ contre un bénéfice de 35 K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de charges non courantes nettes de 1 126 K€ principalement liées à la fermeture du réseau de boutiques, le résultat opérationnel fait ressortir une perte de -1 486 K€ au 31 décembre 2012 contre une perte de -2 665 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à -1 545 K€, contre -1 840 K€ au 31 décembre 2011 et le résultat net consolidé part du groupe à -1 524 K€, contre -1 868 K€ au 31 décembre 2011.

EXAMEN DU BILAN CONSOLIDÉ

Examen des postes d'actif

Les écarts d'acquisition s'élèvent à un montant net de 1 002 K€.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 2 469 K€ et les immobilisations corporelles à la somme nette de 1 094 K€.

Les autres actifs financiers non courants figurent à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 293 K€.

Les autres actifs non courants, représentant une créance de carry-back, figurent à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 534 K€.

L'actif courant s'élève à la somme de 21 969 K€, dont 419 K€ d'actifs détenus en vue d'être cédés.

Examen des postes de passif

Le montant des capitaux propres part du groupe est de 18 201 K€, et le montant des capitaux propres consolidés de 18 529 K€.

Les intérêts minoritaires figurent au passif du bilan consolidé pour 329 K€.

Le passif consolidé non courant s'élève à la somme globale de 1 008 K€ et comprend les postes suivants :

| | |
|--|--------|
| – Dettes financières à long et moyen terme : | 800 K€ |
| – Avantage du personnel : | 208 K€ |

Le passif consolidé courant s'élève à la somme globale de 9 407 K€ et comprend notamment les postes suivants :

| | |
|---|----------|
| – Part à moins d'un an des dettes financières à long et moyen terme : | 2 383 K€ |
| – Concours bancaires : | 110 K€ |
| – Dettes Fournisseurs : | 4 167 K€ |
| – Autres dettes : | 2 089 K€ |
| – Provisions courantes : | 475 K€ |
| – Impôts courants : | 177 K€ |

COMMENTAIRES - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES - EVOLUTION PREVISIBLE

Une activité difficile en 2012

Dans un contexte de consommation qui s'est durci en 2012, Ulric de Varens enregistre un chiffre d'affaires de 28,69 M€ en baisse de 11,4% par rapport à 2011.

L'évolution de l'activité sur l'ensemble de l'exercice doit prendre en compte plusieurs facteurs exceptionnels :

- l'impact de nouvelles conditions commerciales conclues sur 2012 avec l'une des principales enseignes clientes du Groupe en France avec pour conséquence la déduction des participations publicitaires de cette enseigne, du chiffre d'affaires de la période,
- la mise en faillite de Schlecker, principale chaîne de drugstores en Allemagne, premier marché d'Ulric de Varens à l'international,
- l'effet d'une réduction significative du réseau de boutiques en propre (8 au 31 décembre 2012 contre 18 fin 2011) conformément à la stratégie de recentrage du Groupe sur son cœur de métier.

Des niveaux de charges plus limités

Le taux de marge ressort en diminution en raison de pressions plus fortes sur les prix dans un contexte de crise économique, et d'augmentation du prix des matières premières.

La politique d'optimisation des coûts permet toutefois au Groupe de limiter le double impact de la baisse du chiffre d'affaires et du taux de marge brute.

Le résultat opérationnel courant 2012, qui intègre une réduction notable des charges externes et de personnel générant une économie annuelle de 2,25 M€ par rapport à 2011, ressort à (0,36)M€ contre (0,04) M€ à l'issue de l'exercice précédent.

Les charges non courantes qui correspondent essentiellement à des dépréciations d'actifs des boutiques s'établissent à 1,13 M€, soit un niveau nettement inférieur à celui de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel s'établit ainsi à (1,49) M€ en 2012 contre (2,67) M€ en 2011.

Le résultat net consolidé ressort quant à lui à (1,55) M€ en 2012, contre (1,84) M€ à 2011.

Situation financière

Au 31 décembre 2012, Ulric de Varens dispose d'une situation bilancielle qui demeure solide, avec des capitaux propres part du groupe de 18,20 M€ et un endettement net de 1,07 M€.

La trésorerie nette de 2,12 M€ reste stable par rapport à 2011.

Perspectives

En 2013, le groupe poursuivra l'implantation de sa ligne de parfums « premiers prix » lancée fin 2012. Le premier semestre sera également marqué par l'arrivée de la version relookée de sa ligne féminine à succès Elle / Chic/ Gold, qui a été complétée d'une quatrième référence.

Deux nouveaux parfums féminins ainsi qu'une gamme masculine seront lancés sur le second semestre.

Ulric de Varens entend ainsi stabiliser ses ventes sur la zone Europe, où l'environnement économique et la consommation des ménages restent tendus. Le groupe prévoit par ailleurs de poursuivre ses développements commerciaux hors Europe, notamment en Amérique latine, en Asie et en Afrique.

Fort de ces développements et des restructurations opérées, le Groupe entend retrouver une situation bénéficiaire en 2013.

EVOLUTION DES COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

Un tableau retraçant l'évolution du cours de bourse entre le 1^{er} janvier 2013 et le 16 avril 2013 figure en **Annexe**.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES - RISQUES ENCOURUS EN CAS DE VARIATION DES TAUX D'INTERET, DES TAUX DE CHANGE OU DES COURS DE BOURSE - UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe Ulric de Varens n'est pas confronté à des risques particuliers, sous réserve de la gestion de la trésorerie, ainsi que des problèmes éventuels de recouvrement de créances.

La structure de l'actionariat évite tout risque sur l'activité du Groupe qui résulterait d'une variation du cours de bourse.

Les risques de variation des taux d'intérêts et de taux de change sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le faible endettement du Groupe limite les risques liés à une hausse des taux d'intérêt.

Le Groupe est globalement peu exposé aux risques de change (moins de 10% des ventes sont facturés en devises autres que l'euro).

Le Groupe bénéficie d'une ouverture de crédit de 1.200 K€, utilisée en totalité au 31 décembre 2012. Cette ouverture de crédit a été assortie d'un cap amortissable trimestriellement, destiné à couvrir les risques d'une hausse du taux variable (Euribor 1 mois) au-delà de 2,5%.

Le Groupe n'utilise aucun autre instrument financier sous réserve du contrat de liquidité.

Aucun élément significatif, et non mentionné dans le présent rapport, susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique n'est à relever.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Aucun événement suffisamment important pour être relaté dans le présent rapport n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

APPROBATION DES COMPTES DE LA SOCIETE ULRIC DE VARENS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de la société ULRIC DE VARENS tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 1 976.481,88 €.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 1 976.481,88 € au compte « Report à Nouveau ».

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du Groupe ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2012 tels qu'ils vous ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir :

- une perte nette consolidée de -1 545 K €,
- une perte nette consolidée part du Groupe de -1 524 K €.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

| Exercice social | Dividendes | Abattement (article 158 du CGI) | Montant éligible à l'abattement |
|------------------------|-------------------|--|--|
| 31/12/2011 | NEANT | NEANT | NEANT |
| 31/12/2010 | 0,0625 € | 0,025 € | NC |
| 31/12/2009 | 0,14 € | 0,056 € | NC |

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 16.420 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même Code.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Situation au 15 avril 2013 : nombre total d'actions : 8.000.000

| <u>Nom des actionnaires nominatifs</u> | <u>Pourcentage de détention</u> | <u>Nombre d'actions</u> | <u>Nombre de voix</u> |
|---|--|--------------------------------|------------------------------|
| Mme Claire BAGENGE | ns | 1.000 | 2.000 |
| M. Jean-Claude BALAJEWIEZ | ns | 30 | 30 |
| M. Gilles BALAYER | ns | 80 | 160 |
| M. Pierre Marie BERGER | ns | 2.400 | 4.800 |
| Mme Bernadette CANAL | ns | 152 | 304 |
| Mme Catherine CHABROL | ns | 77 | 154 |
| M. Guy DOURLENS | ns | 20 | 20 |

| | | | |
|----------------------------------|-------------|------------------|-------------------|
| M. Jean-Claude DUSSAUX | ns | 25 | 50 |
| Mme Christiane FLAMARD | ns | 10 | 10 |
| M. Gilles GUSELLA GUILPIN | ns | 2 | 4 |
| M. Herbert HERNANDEZ | ns | 22 | 44 |
| M. Dominique JUNG | ns | 150 | 300 |
| M. Claude LAGARRIGUE | ns | 19 | 38 |
| M. Jules MARMONT | ns | 20 | 40 |
| Mme MARMONT | ns | 20 | 40 |
| M. Philippe MAUBERT | ns | 1 | 2 |
| M. Jorge Enrique MOJICA BUITRAGO | ns | 1 | 2 |
| M. Yves PERRIN | 0,4% | 31.975 | 63.950 |
| Mme Marie-Paule PICANDET | ns | 10 | 20 |
| Mme Patricia PLIEUX DE DIUSSE | ns | 1 | 2 |
| Mme Annette STORL | 0,2% | 19.585 | 39.170 |
| ULRIC CREATIONS | 92,9% | 7.431.981 | 14.807.270 |
| M. Ulric VIELLARD | ns | 1 | 2 |
| Public | 5,2% | 417.995 | 417.995 |
| Auto-détention ULRIC DE VARENS | 1,2% | 94.423 | / |
| Soit au total | 100% | 8.000.000 | 15.341.748 |

Conformément aux dispositions légales nous vous précisons que notre société n'a pas attribué d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions, de bons de souscription d'actions (BSA) ou bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE).

OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2012 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

Nombre de titres cédés : Néant

Nombre de titres acquis : 42.374

Nombre de titres souscrits : Néant

OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société ULRIC DE VARENS sur ses propres actions au titre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale en date du 7 juin 2012 qui a décidé d'autoriser le conseil d'administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer, à faire acheter par la société ses propres actions dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 800.000 actions
- Prix d'achat global maximum : 16.000.000 €
- Prix d'achat unitaire maximum : 20 €
- Prix de vente unitaire minimum : 1 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la société ULRIC DE VARENS a procédé à l'acquisition de 33 937 actions au cours moyen de 3,26 € et a vendu 30 682 actions au cours moyen de 3,08 €.

Le volume en euros des acquisitions s'est élevé à 110 K€ et le volume en euros des ventes à 95 K€.

Les actions propres détenues par la société ont été utilisées :

- Soit en vue de l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement,
- Soit en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

La société détenait, au 31 décembre 2012, 105.095 actions ULRIC DE VARENS, d'une valeur brute de 552 K€ et d'une valeur nominale de 0,50 €, représentant 1,31 % de son capital social.

La valeur boursière de nos actions propres est inférieure au coût historique. Une provision a été constatée pour ramener la valeur des titres à leur valeur d'inventaire.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce relatif à la participation des salariés, nous vous informons qu'aucun titre de la société ne fait l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ou n'est frappé d'une inaccessibilité.

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants du Groupe ULRIC DE VARENS n'a été décidée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu à l'article L 225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et les sociétés contrôlées, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux :

- Monsieur Ulric VIEILLARD (ULRIC DE VARENS): 79 K€
 - Monsieur Yves PERRIN : (ULRIC DE VARENS): 111 K€
- Dont avantages en nature de : 11 K€

Il est précisé que les rémunérations des mandataires sociaux sont composées exclusivement d'éléments fixes, et qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous n'avons effectué aucun investissement particulier en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2012.

LISTE DES MANDATS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Nous vous rappelons, conformément à l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de commerce, que l'assemblée générale de la société ULRIC DE VARENS a consenti les délégations de pouvoir ou de compétence suivantes au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juin 2012 :

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Nous vous indiquons que ces délégations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 relatives à la publication des informations sur les délais de paiement, un tableau relatif à la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices clos, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance figure en Annexe au présent rapport.

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Les informations présentées dans ce chapitre sont établies dans le cadre du décret d'application de la loi « Grenelle II ». Certaines informations prévues par le décret ne sont pas produites ici dans la mesure où elles n'apparaissent pas pertinentes au regard de l'activité et de l'organisation ou elles ne sont pas intégrées à ce jour au sein de la société.

1° Informations sociales :

L'essentiel des effectifs employés par le groupe se situe au sein de ses structures françaises. Les filiales étrangères demeurent des structures légères, ayant une activité de distribution.

a) Emploi :

- *Effectif moyen et répartition des salariés*

| <i>Ventilation géographique</i> | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|-------------------|-------------------|
| Sociétés françaises | 101 | 123 |
| Sociétés étrangères | 16 | 15 |
| Total | 117 | 138 |

| <i>Ventilation par catégorie</i> | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| Cadres | 27 | 38 |
| Agents de maîtrise | 18 | 17 |
| Employés | 72 | 83 |
| Total | 117 | 138 |

| <i>Ventilation par sexe</i> | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Hommes | 28 % | 32 % |
| Femmes | 72 % | 68 % |

- Embauches et licenciements ;

Les principaux mouvements d'effectifs constatés sur l'exercice ont concerné du personnel affecté aux boutiques en propre du groupe.

- Rémunérations et évolution

| | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Rémunérations | 3 887 | 4 438 |
| Intéressement | 119 | 112 |
| Charges sociales | 1 726 | 1 800 |
| Participation des salariés | 26 | 101 |
| Total | 5 758 | 6 451 |

Un accord de participation des salariés aux résultats a été conclu conformément à la réglementation française applicable en la matière.

Par ailleurs, des accords d'intéressement sont également en vigueur sur la principale structure française du groupe ainsi que sur la holding.

b) Organisation du travail :

- Organisation du temps de travail

En France, le temps de travail est organisé sur la base d'une durée moyenne hebdomadaire de 35 heures. Dans les filiales étrangères, la durée de travail appliquée est celle en vigueur selon la réglementation locale applicable.

La majorité des salariés travaille sur une base de temps plein.

- Absentéisme

Les principales causes d'absentéisme constatées au sein du groupe concernent des absences pour arrêts maladie ou pour congés maternité/paternité. Les absences pour accident du travail ou de trajet ou pour maladie professionnelle ne sont pas significatives.

c) Relations sociales :

- Organisation du dialogue social

Conformément à la loi, un comité d'entreprise et des délégués du personnel ont été mis en place dans la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, représentant 65% de l'effectif moyen du groupe. La direction organise des réunions avec ces représentants du personnel afin de les informer de l'activité, de la situation financière, des enjeux sociaux et des perspectives.

Les principaux accords collectifs en vigueur dans le groupe concernent l'aménagement du temps de travail, la participation légale des salariés et l'intéressement.

d) Santé et sécurité :

L'activité du groupe Ulric de Varens n'est pas génératrice de situations dangereuses pour la santé de ses salariés.

Le nombre d'accidents du travail constatés sur l'exercice demeure ainsi très faible (1 seul accident) et de faible gravité.

Il est rappelé ici que le groupe ne possède pas d'unité de production et qu'il dispose d'un entrepôt logistique situé à Bernay (France).

Conformément à la réglementation française, le document unique d'évaluation des risques (DUER), permettant un suivi des conditions de santé et de sécurité au travail, a été mis en place au sein de la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, principale filiale du groupe, propriétaire de l'entrepôt.

e) Formation :

Ulric de Varens confie ses obligations légales en matière de formation aux organismes paritaires collecteurs (OPCA).

Les salariés disposant de droits individuels à la formation (DIF) sont par ailleurs invités à les utiliser en vue d'améliorer leurs compétences par rapport au poste occupé ou en vue de leur évolution dans un nouveau poste.

Les salariés des sociétés françaises ont bénéficié des heures de formation suivantes au cours de l'exercice :

- Au titre du DIF : 618 heures
- Au titre des plans de formation prévus par le groupe: 1 151 heures

f) Egalité de traitement :

La direction du groupe veille à ce que les recrutements, ainsi que les niveaux de rémunération et les opportunités d'évolution soient fondés sur les compétences identifiées et non sur des critères discriminants tels que le sexe, l'âge, l'origine ethnique ou la religion.

Ulric de Varens n'emploie pas de personnel handicapé mais fait appel à des centres d'aides par le travail (CAT), qui interviennent pour la fourniture de consommables ou de conditionnements.

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

L'ensemble du groupe Ulric de Varens respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, notamment en ce qui concerne la liberté d'association, le droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, le travail forcé et le travail des enfants.

2° Responsabilité sociale et environnementales:

Le groupe Ulric de Varens concentre son expertise autour de la création et de la distribution de produits de parfumerie.

A ce titre, le groupe a développé des partenariats durables avec divers prestataires et fournisseurs assurant la fabrication industrielle.

La majeure partie de la production est réalisée en France et dans d'autres pays d'Europe, dans le respect des réglementations européennes en vigueur en matière de sécurité environnementale et de sécurité des produits cosmétiques.

Ainsi, en coopération avec ses fournisseurs, Ulric de Varens a veillé à adapter la composition de ses produits par rapport à la réglementation REACH en vigueur, dont l'objectif est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques que peuvent poser les produits chimiques, de promouvoir les méthodes d'essai alternatives ainsi que la libre circulation des substances au sein du marché intérieur européen.

Ulric de Varens contribue par ailleurs aux divers programmes de récupération et de traitement des déchets (« eco-emballage »/ « point vert ») dans les pays dans lesquels sont présentes ses filiales.

Enfin, Ulric de Varens a mis en place un service client permettant aux consommatrices et aux consommateurs de contacter la société par téléphone ou par mail, en vue de toujours leur offrir le meilleur rapport plaisir/ qualité/ prix.

AUTORISATION AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous invitons à autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la société.

Le conseil d'administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée et se substitueraient à celles octroyées par l'assemblée générale en date du 7 juin 2012.

Le conseil d'administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'assemblée générale annuelle.

CONCLUSION

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le conseil d'administration

ANNEXE 1 : EVOLUTION DU COURS DE BOURSE
ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2013 ET LE 15 AVRIL 2013



**ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS
(Article L.225-102-1 du Code de commerce)**

| Dirigeants | Dénomination sociale de la société | Mandat social |
|------------------------------|---|--|
| <i>Ulric VIELLARD</i> | <i>ULRIC DE VARENS (SA)</i> | <i>Président directeur général</i> |
| | <i>PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS</i> | <i>Président</i> |
| | <i>VARENS SHOP SAS</i> | <i>Président</i> |
| | <i>VARENS ESPANA SA</i> | <i>Président du Conseil d'Administration</i> |
| | <i>ULRIC DE VARENS GMBH</i> | <i>Directeur</i> |
| | <i>VARENS ITALIA SRL</i> | <i>Gérant</i> |
| | <i>VARENS SINGAPORE PTE LTD</i> | <i>Directeur</i> |
| | <i>VARENS MIDDLE EAST FZCO</i> | <i>Directeur</i> |
| | <i>UVP (société coopérative)</i> | <i>Gérant</i> |
| | <i>ULRIC CREATIONS (SC)</i> | <i>Gérant</i> |
| | <i>VARENS MEXICO SA DE CV</i> | <i>Président du Conseil d'Administration</i> |
| | <i>PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK</i> | <i>Président</i> |
| | <i>PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI LTD *</i> | <i>Superviseur</i> |
| | <i>ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO *</i> | <i>Président</i> |
| | <i>ULRIC DE VARENS S.A. (Uruguay)*</i> | <i>Président</i> |
| | <i>ULRIC DE VARENS UK LIMITED*</i> | <i>Directeur</i> |

| | | |
|---------------------------|---------------------------|----------------|
| Yves PERRIN | ULRIC DE VARENS (SA) | Administrateur |
| | ULRIC DE VARENS ESPANA SA | Administrateur |
| | VARENS MEXICO SA DE CV | Administrateur |
| Marie-Claude AMANS | ULRIC DE VARENS (SA) | Administrateur |

* Filiales dissoutes ou sans activité au 31/12/12

**ANNEXE 3 : ECHEANCE DES DETTES FOURNISSEURS
SELON LES COMPTES SOCIAUX ULRIC DE VARENS S.A,
AU TITRE DES DEUX DERNIERS EXERCICES CLOS**

| Montants en K€ | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|------------------|------------|------------|
| De 0 à 30 jours | 169 | 179 |
| De 31 à 60 jours | | |
| De 61 à 90 jours | | |
| Total | 169 | 179 |

ANNEXE 4 : RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

| NATURE DES INDICATIONS | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|-------------|------------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 |
| Nombre des actions ordinaires existantes | 8 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 |
| Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes | | | | | |
| Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations par exercice de droits de souscription | | | | | |
| Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 791 892 | 873 976 | 659 230 | 639 524 | 639 343 |
| Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 3 868 676 | 764 713 | 360 331 | - 1 794 960 | 2 199 339 |
| Impôt sur les bénéfices | - 25 119 | - 717 404 | - 725 774 | - 470 970 | - 214 228 |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | | | | | |
| Dot aux amortissements et provisions nettes des reprises | 443 297 | 216 951 | - 77 407 | 115 702 | 437 085 |
| Résultat net | 3 450 498 | 1 387 297 | 1 163 512 | - 1 439 692 | 1 976 482 |
| Résultat distribué ⁽¹⁾ | - | 1 120 000 | 500 000 | - | - ⁽²⁾ |
| Résultats par action | | | | | |
| Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises | 0,49 | 0,19 | 0,14 | - 0,17 | 0,30 |
| Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises | 0,43 | 0,17 | 0,15 | - 0,18 | 0,25 |
| Dividende attribué à chaque action | - | 0,14 | 0,06 | - | - |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 5 | 5 | 3 | 3 | 3 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 461 243 | 442 600 | 309 589 | 280 080 | 319 280 |
| Montant des sommes versées aux titres des avantages sociaux de l'exercice | 212 421 | 173 422 | 138 858 | 119 271 | 141 626 |

(1) Hors impact des actions auto-détenues

(2) Dividende dont la distribution est proposée

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Exercice 2012**

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

A. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. COMPOSITION, RENOUVELLEMENT ET ORGANISATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration est composé de 3 administrateurs élus pour six ans par l'Assemblée Générale.

Le Conseil élit le président pour la durée de son mandat d'administrateur.

Au 31.12.2012, le Conseil est composé de :

- Ulric VIELLARD (président)
- Yves PERRIN
- Marie-Claude AMANS

2. ROLE ET REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Organe de définition des politiques à mettre en œuvre, le Conseil fixe, sur présentation du Président Directeur Général et en tenant compte des éléments de réflexion ou de gestion apportés par celui-ci, les orientations générales de l'activité de la société et procède aux arbitrages d'ensemble.

Le Conseil contrôle l'application des politiques déterminées par lui. Il décide le budget prévisionnel proposé par le Président Directeur Général et vérifie son exécution. Il décide également des budgets d'investissement ainsi que des participations financières.

Le Conseil d'Administration intervient et organise ses travaux en vertu de la loi et des statuts de la société. A ce jour, il n'a pas été adopté de charte ni de règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil se réunit, sur convocation du Président, une fois par semestre et à chaque fois que la situation de la société le rend nécessaire.

L'ordre du jour est établi par le Président, signataire de la convocation. Le procès-verbal établi par le Président est adressé à chaque Administrateur et validé au Conseil suivant.

Le Conseil d'Administration n'a pas estimé nécessaire, à ce jour, de se doter d'un ou de plusieurs comités ayant de fonctions particulières.

Monsieur Ulric VIELLARD, Président du conseil d'administration depuis 1998, est Président Directeur Général depuis le 20/06/2002.

Il exerce ses fonctions dans les limites qui lui ont été conférées par les statuts et par la loi.

Sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

3. AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL

Le rapport de gestion de la société contient les listes des mandats sociaux détenus par les administrateurs.

4. JETONS DE PRESENCE, REMUNERATION ET AVANTAGES ALLOUES AUX ADMINISTRATEURS

Aucun jeton de présence n'est alloué aux administrateurs au titre de leur fonction au sein du Conseil d'Administration.

La rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et les sociétés contrôlées, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux sont les suivants :

| | |
|---|------------------------------|
| – Monsieur Ulric VIEILLARD (ULRIC DE VARENS): | 79 K € |
| – Monsieur Yves PERRIN : (ULRIC DE VARENS): | 111 K € |
| Dont avantages en nature de : | 11 K€ (Monsieur Yves PERRIN) |

Il est précisé que les rémunérations des mandataires sociaux sont composées exclusivement d'éléments fixes, et qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice de ses

mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

5. MODALITES DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES

Tout actionnaire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra prendre part à cette assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-106 du Code de commerce, tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance peuvent demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir au siège social, six (6) jours au moins avant la date de l'assemblée, que leur soit adressé un formulaire de vote par correspondance ; les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en considération que si le formulaire, dûment complété et signé et incluant l'attestation de participation, est retourné au siège social trois (3) jours au moins avant la date de la réunion. L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

6. MENTION DES INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'éléments, notamment ceux relatifs à la structure du capital, de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique. La structure du capital ainsi que les participations portées à la connaissance de la société et toutes autres informations y afférentes sont décrites dans le rapport de gestion. De même, les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont soumises aux règles de droit commun.

B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La société ULRIC DE VARENS SA est une société holding dont l'activité est la gestion de ses participations et des marques exploitées par ses filiales, ainsi que la recherche et la conception de produits de parfumerie et de cosmétique.

Les procédures de contrôle interne mises en place s'appliquent essentiellement à la société holding ainsi qu'à ses filiales françaises PARFUMS ULRIC DE VARENS, société d'exploitation du groupe et VARENS SHOP, société porteuse notamment du réseau de boutiques français. Les filiales étrangères sont concernées par une partie seulement de ces procédures, dans la mesure où ce sont des structures légères, dont l'objet est la commercialisation des produits sur leur marché local.

1. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

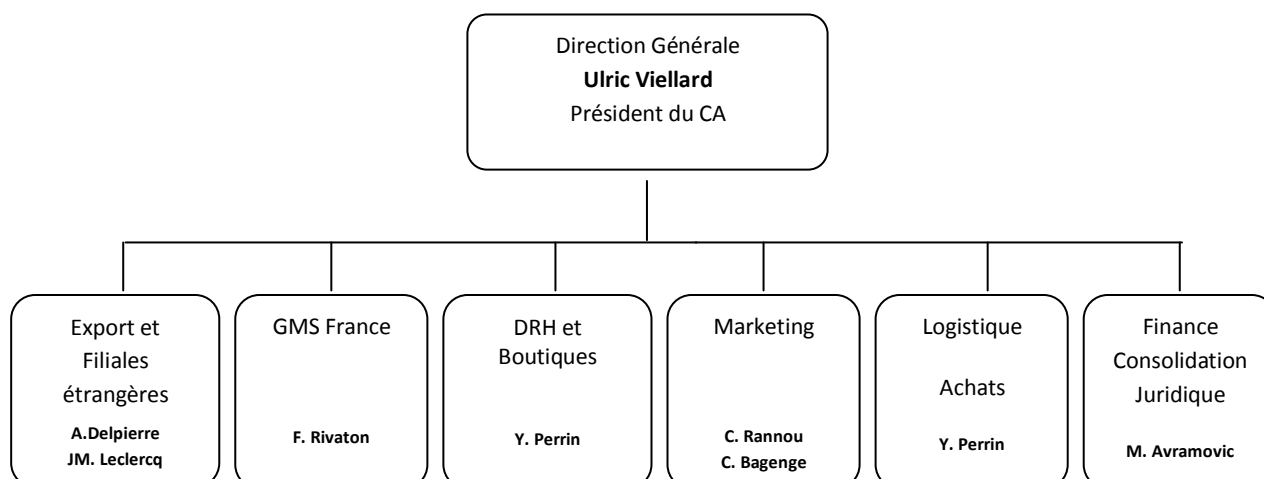
- la réalisation et l'optimisation des opérations et des ressources ;
- la qualité et la fiabilité des informations financières ;
- la protection des actifs ;
- le respect des valeurs, orientations et objectifs définis par le management ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

a) Organisation générale des procédures de contrôle interne

En raison de son activité, la structure de la société est simple. Le Président Directeur Général contrôle et autorise la majeure partie des opérations et des transactions et en tout cas celles qui sont significatives.

Au cours de l'exercice 2012, l'environnement du contrôle interne s'est inscrit dans l'organisation fonctionnelle suivante :



La direction générale fixe avec les responsables des filiales les objectifs annuels de chiffre d'affaires ainsi que la politique de prix de vente de produits.

Le Président organise des contrôles complémentaires chaque fois que cela s'avère nécessaire et suit plus particulièrement la bonne application de la politique de prix de vente pratiquée par les filiales étrangères et les agents.

La société dispose d'une documentation régulièrement mise à jour sur les différents points de réglementation touchant à son secteur d'activité et a souscrit un certain nombre d'abonnements dans des revues spécialisées.

b) Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures principales portent sur les processus suivants :

- clients-ventes-recouvrement,
- fournisseurs-achats-règlements,
- gestion de la trésorerie,
- contrôle budgétaire,
- production des comptes annuels.

Certaines ne concernent que les filiales françaises opérationnelles et ne sont pas applicables à la holding ou à certaines filiales étrangères.

Le processus **Clients-ventes-recouvrement** repose sur l'utilisation d'un logiciel intégré de gestion commerciale qui permet la saisie des commandes et gère l'élaboration des bons de livraisons et des factures. La saisie est effectuée en interne par des collaborateurs placés sous l'autorité du Directeur Général.

Le report des ventes dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par le logiciel de gestion commerciale.

Le processus **Fournisseurs-achats frais généraux-règlements** repose sur la comptabilisation des pièces justificatives par le service approvisionnement ou le service comptable, le contrôle et la mise en paiement étant effectués par la direction générale.

Le report des achats dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par le logiciel de gestion commerciale.

Les **stocks** font l'objet d'inventaires tournants et de deux inventaires complets sous le contrôle des Commissaires aux comptes. Les écarts d'inventaire sont relevés et analysés par la Directrice d'Entrepôt.

Les **opérations de banque** font l'objet d'un rapprochement mensuel sous le contrôle de la Direction Financière. Les opérations en espèces des boutiques sont contrôlées de façon

hebdomadaire ou par décade par le siège, sur la base des justificatifs transmis par les responsables de boutiques et les pièces de banques. Les autres opérations en espèces sont très limitées (moins d'1 K€ par mois).

Au sein des filiales étrangères, les processus concourant à la production de l'information financière sont placés sous la responsabilité des dirigeants et des experts-comptables locaux ou, dans le cadre de structures hébergées par des sociétés partenaires, sous celles des services comptables et financiers de ces derniers.

Pour l'établissement des comptes annuels et semestriels, des contrôles sont effectués par les commissaires aux comptes des filiales ou par ceux de la holding, ainsi que par la direction financière de la holding.

Les filiales étrangères établissent un reporting mensuel du chiffre d'affaires. Les plus significatives de ces filiales établissent également un reporting de leurs résultats sur une base mensuelle, les autres sur une base trimestrielle, en sus des comptes annuels au 31 décembre et de la situation comptable intermédiaire au 30 juin de chaque année.

Les comptes et opérations inter-companies font l'objet de réconciliations trimestrielles.

Les filiales transmettent à la direction du groupe, au moins une fois par an, leur **budget** annuel. Celui-ci est examiné et approuvé par le siège.

Dans le cadre de la **clôture des comptes annuels** et de l'établissement des **comptes consolidés du 31 décembre 2012**, une note relative aux règles et méthodes comptables applicables, ainsi qu'un calendrier des opérations de clôture ont été diffusés auprès des filiales.

Le groupe a également établi un questionnaire de clôture devant être rempli par les personnes responsables de l'établissement des comptes annuels dans les filiales étrangères.

Le groupe utilise un logiciel de consolidation qui permet d'obtenir une remontée d'informations homogène et exhaustive, de fiabiliser le processus d'établissement des comptes consolidés et de réduire les délais.

3. LIMITATION INHERENTE AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE :

Les procédures apportent une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs de contrôle interne. Elles ne donnent pas une garantie absolue.

Fait à Paris, le 16 avril 2013

Le Président du Conseil d'Administration

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Commissaire aux comptes

**9 rue Henri Dunant
91600 SAVIGNY SUR ORGE**

HOCHE AUDIT

Commissaire aux comptes

**35 avenue Victor Hugo
75116 PARIS**

ULRIC DE VARENS

Société anonyme au capital de 4 000 000 €
49 avenue d'Iéna
75116 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ULRIC DE VARENS, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Ulric de Varens et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Savigny sur Orge et Paris, le 30 avril 2013

Les commissaires aux comptes

ANSON AUDIT ET ASSOCIES
Représentée par Jonathan HOSENLOPP

HOCHE AUDIT
Représentée par Dominique JUTIER

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2013

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Examen du rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de la société et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur ledit rapport.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Affectation du résultat.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter en bourse par la société ses propres actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation des actions propres de la société.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 1 976.481,88 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 16.420 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même Code.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un résultat net consolidé de - 1 545 K€ et un résultat net consolidé part du Groupe de - 1 524 K€.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice représentant un bénéfice de 1 976.481,88 € au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

| Exercice social | Dividendes | Abattement (article 158 du CGI) | Montant éligible à l'abattement |
|------------------------|-------------------|--|--|
| 31/12/2011 | NEANT | NEANT | NEANT |
| 31/12/2010 | 0,0625 € | 0,025 € | NC |
| 31/12/2009 | 0,14 € | 0,056 € | NC |

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, poursuivies ou conclues au cours de l'exercice écoulé, prend acte des conclusions dudit rapport spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, en application des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour une durée de dix-huit (18) mois, à faire acheter par la société ses propres actions, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, en vue, par ordre de priorité :

- de l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI (Association française des entreprises d'investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de l'optimisation de la gestion financière de ses fonds propres,
- de l'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de commerce,
- de la conservation et de la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital,
- de l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution relative à l'autorisation d'annulation par la société de ses propres actions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée,
- plus généralement de la réalisation de toute autre opération admissible par la réglementation en vigueur.

Ce rachat pourra s'effectuer aux conditions suivantes :

- Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 20 € par action, hors frais,
 - Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 1 € par action, hors frais,
- sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale, et se substitue à celle donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juin 2012.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens conformes à la loi et à la réglementation en vigueur, y compris par cession de blocs.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour décider de procéder à la réalisation des opérations décrites ci-dessus, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le conseil informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de tout ou partie de ses propres actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider de procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à l'effet de constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois.

ULRIC DE VARENS S.A.

BILAN ACTIF

Montants en k€

| Rubriques | Montant Brut | Amortissements | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|---------------|----------------|---------------|---------------|
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche et développement | | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | 2 499 | 60 | 2 439 | 2 439 |
| Fonds commercial | | | | |
| Autres | | | | |
| Immobilisations incorporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel, outillage | | | | |
| Autres | 103 | 90 | 13 | 32 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | |
| Participations par mise en équivalence | | | | |
| Autres participations | 13 156 | 951 | 12 205 | 12 249 |
| Créances rattachées à des participations | 709 | 256 | 453 | 644 |
| Titres immobilisés de l'activité portefeuille | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | 672 | 260 | 412 | 554 |
| ACTIF IMMOBILISE | 17 139 | 1 617 | 15 522 | 15 918 |
| STOCKS ET EN-COURS | | | | |
| Matières premières, approvisionnements | | | | |
| En-cours de production de biens | | | | |
| En-cours de production de services | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | 1 |
| CREANCES | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 959 | | 959 | 1 074 |
| Autres | 7 618 | 465 | 7 153 | 4 817 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | |
| VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT | | | | |
| Actions propres | | | | |
| Autres titres | 1 | | 1 | 1 |
| Instruments de trésorerie | | | | |
| Disponibilités | 1 452 | | 1 452 | 496 |
| Charges constatées d'avance | 148 | | 148 | 141 |
| ACTIF CIRCULANT | 10 178 | 465 | 9 713 | 6 530 |
| Primes d'émission d'emprunts à étaler | | | | |
| Primes de remboursement des emprunts | | | | |
| Ecarts de conversion actif | | | | |
| TOTAL GENERAL | 27 317 | 2 082 | 25 235 | 22 448 |

ULRIC DE VARENS S.A.

BILAN PASSIF

Montants en k€

| <i>Rubriques</i> | <i>31/12/2012</i> | <i>31/12/2011</i> |
|--|-------------------|-------------------|
| Capital | 4 000 | 4 000 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 640 | 640 |
| Ecarts de réévaluation | | |
| Ecart d'équivalence | | |
| Réserve légale | 400 | 400 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées | | |
| Autres réserves | 7 864 | 7 864 |
| Report à nouveau | 7 334 | 8 774 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) | 1 976 | (1 440) |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions réglementées | | |
| CAPITAUX PROPRES | 22 214 | 20 238 |
| Produits des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Provisions pour risques | 82 | 91 |
| Provisions pour charges | | |
| PROVISIONS | 82 | 91 |
| DETTES FINANCIERES | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 1 202 | 608 |
| Emprunts et dettes financières divers | 1 183 | 970 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| DETTES D'EXPLOITATION | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 270 | 283 |
| Dettes fiscales et sociales | 283 | 257 |
| DETTES DIVERSES | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | 1 | 1 |
| Instruments de trésorerie | | |
| Produits constatés d'avance | | |
| DETTES | 2 939 | 2 119 |
| Ecarts de conversion passif | | |
| TOTAL GENERAL | 25 235 | 22 448 |

ULRIC DE VARENS S.A.
COMPTE DE RESULTAT (1)

Montants en k€

| <i>Rubriques</i> | <i>France</i> | <i>Exportation</i> | <i>31/12/2012</i> | <i>31/12/2011</i> |
|---|---------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Ventes de marchandises | | | | |
| Production vendue de biens | | | | |
| Production vendue de services | 639 | | 639 | 640 |
| CHIFFRES D'AFFAIRES NETS | 639 | | 639 | 640 |
| Production stockée | | | | |
| Production immobilisée | | | | |
| Produits nets partiels sur opérations à long terme | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | | |
| Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges | | | 16 | 94 |
| Autres produits | | | 1 743 | 1 811 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | 2 398 | 2 545 |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane) | | | | |
| Variation de stock (marchandises) | | | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) | | | | |
| Variation de stock (matières premières et approvisionnements) | | | | |
| Autres achats et charges externes | | | 1 618 | 1 757 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 38 | 9 |
| Salaires et traitements | | | 319 | 280 |
| Charges sociales | | | 142 | 119 |
| DOTATIONS D'EXPLOITATION | | | | |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 20 | 21 |
| Sur immobilisations : dotations aux dépréciations | | | | |
| Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | | | 4 | 3 |
| Dotations aux provisions | | | 7 | 42 |
| Autres charges | | | | |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | 2 148 | 2 231 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | 250 | 314 |
| QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré | | | | |
| PRODUITS FINANCIERS | | | | |
| Produits financiers de participations | | | 1 854 | 2 717 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | | | 128 | 224 |
| Reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges | | | 633 | 18 |
| Différences positives de change | | | 2 | 5 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | 1 | 1 |
| PRODUITS FINANCIERS | | | 2 618 | 2 965 |
| Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions | | | 1 056 | 161 |
| Intérêts et charges assimilées | | | 30 | 4 993 |
| Différences négatives de change | | | | 4 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| CHARGES FINANCIERES | | | 1 086 | 5 158 |
| RESULTAT FINANCIER | | | 1 532 | (2 193) |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | | 1 782 | (1 879) |

ULRIC DE VARENS S.A.
COMPTE DE RESULTAT (2)

Montants en k€

| <i>Rubriques</i> | <i>31/12/2012</i> | <i>31/12/2011</i> |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 1 | 1 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | 4 |
| Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges | | |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | 1 | 5 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 4 | 7 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 17 | 29 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions | | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 21 | 36 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | (20) | (31) |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise | | |
| Impôts sur les bénéfices | (214) | (471) |
| TOTAL DES PRODUITS | 5 017 | 5 515 |
| TOTAL DES CHARGES | 3 041 | 6 954 |
| BENEFICE OU PERTE | 1 976 | (1 439) |

ULRIC DE VARENS S.A.

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

1 - PREAMBULE

La présente annexe est destinée à compléter et à commenter l'information donnée par le bilan et le compte de résultat relatif à l'exercice s'étendant du 1^{er} Janvier 2012 au 31 décembre 2012, de telle manière que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Les comptes sociaux au 31 décembre 2012 ainsi que les notes y afférent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'ULRIC DE VARENS SA du 16 avril 2013.

2 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'a été relevé sur l'exercice.

3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les méthodes de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3-1 Immobilisations incorporelles

Les marques sont comptabilisées à leur coût historique. Ces marques, de notoriété internationale, bénéficient d'une protection juridique.

Elles ne font pas l'objet d'amortissement. Toutefois, conformément au règlement CRC 2002-10, lorsque des indices de perte de valeur existent à la clôture de l'exercice, la valeur nette

comptable est comparée à la valeur actuelle. Si cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée de telle sorte que les marques ne peuvent figurer au bilan pour une valeur supérieure à leur valeur actuelle.

Leur exploitation est concédée aux filiales de la société.

3-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles sont amorties selon les modes linéaire ou dégressif et sur leur durée d'utilisation prévue.

Les durées généralement retenues sont les suivantes.

| | Durées |
|--|------------|
| Matériel de transport | 3 à 5 ans |
| Agencements, aménagements | 5 à 10 ans |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 3 à 10 ans |

3-3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'usage (quote-part dans l'actif net corrigé, rentabilité, flux de trésorerie prévisionnels...) est inférieure au coût d'acquisition.

Les créances rattachées à des participations sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

Les actions propres sont évaluées sur la base de leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

Les dépôts de garantie versés à titre de loyers d'avance figurent dans les immobilisations financières. Si leur recouvrement s'avère compromis, une dépréciation est constatée.

3-4 Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

3-5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire lorsque celle-ci est inférieure.

3-6 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite sont provisionnés selon une méthode rétrospective. Le calcul actualisé a été effectué au cas par cas, en tenant compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'impact des charges sociales.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- une rupture conventionnelle à l'âge de 70 ans,
- un taux de charges sociales patronales de 50% pour l'ensemble des salariés,
- la revalorisation annuelle des salaires est majorée de 0.50% par rapport à l'inflation,
- un taux de rotation annuelle de 14,3% pour les cadres et nul pour les salariés de plus de 50 ans,
- les tables de mortalité TD17100 et 17120 pour respectivement, la population masculine et féminine,
- un taux actuariel de 2,69%.

4 - NOTES SUR LE BILAN

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui peuvent s'identifier par les données suivantes :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Bilan (total général) | 25 235 K€ |
| Résultat (Bénéfice) | 1 976 K€ |

4-1 Immobilisations incorporelles

| | 31/12/2011 | Acquisitions | Diminutions | 31/12/2012 |
|-----------|------------|--------------|-------------|------------|
| Marques | 2 439 | | | 2 439 |
| Logiciels | 60 | | | 60 |
| Total | 2 499 | | | 2 499 |

Amortissement et dépréciations des immobilisations incorporelles :

| | 31/12/2011 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2012 |
|-----------|------------|---------------|-------------|------------|
| Logiciels | 60 | | | 60 |
| Total | 60 | | | 60 |

4-2 Immobilisations corporelles

| | 31/12/2011 | Acquisitions | Diminutions | 31/12/2012 |
|-----------------------|------------|--------------|-------------|------------|
| Matériel de transport | 92 | | | 92 |
| Matériel informatique | 7 | 1 | | 8 |
| Autres | 3 | | | 3 |
| Total | 102 | 1 | 0 | 103 |

Amortissement et dépréciations des immobilisations corporelles :

| | 31/12/2011 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2012 |
|-----------------------|------------|---------------|-------------|------------|
| Matériel de transport | 63 | 18 | | 81 |
| Matériel informatique | 6 | 1 | | 7 |
| Autres | 2 | | | 2 |
| Total | 71 | 19 | 0 | 90 |

4-3 Immobilisations financières

Mouvement des valeurs brutes :

| | Valeurs brutes au 31/12/11 | Acquisitions ou augmentations de capital | Cessions/ Liquidations | Valeurs brutes au 31/12/12 |
|--|----------------------------|--|------------------------|----------------------------|
| <u>PARTICIPATIONS:</u> | | | | |
| PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS | 5 631 | | | 5 631 |
| VARENS SHOP SAS | 2 143 | | | 2 143 |
| ULRIC DE VARENS ESPANA SA | 678 | | | 678 |
| VARENS ITALIA SRL | 3 | | | 3 |
| ULRIC DE VARENS GMBH | 4 183 | | | 4 183 |
| VARENS ROMANIA SRL | NS | | | NS |
| ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST | 144 | | | 144 |
| VARENS HELLAS LTD | 14 | | | 14 |
| VARENS SINGAPORE PTE. LTD | NS | | | NS |
| PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK | 73 | | | 73 |
| VARENS MEXICO SA DE CV | 3 | | | 3 |
| <u>FILIALES SANS ACTIVITE ET DONT LES TITRES SONT DEPRECIES :</u> | | | | |
| VARENS ARGENTINA | 53 | | | 53 |
| ULRIC DE VARENS POLAND SP | 12 | | | 12 |
| ULRIC DE VARENS UK LIMITED | NS | | | NS |
| ULRIC DE VARENS SA URUGUAY | 14 | | | 14 |
| VARENS KOZMETIK SAN | 2 | | | 2 |
| PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI | 200 | | | 200 |
| VARENS Portugal | 4 | | | 4 |
| Total participations | 13 156 | | | 13 156 |
| Autres immob. financières | 140 | 5 | 25 | 120 |
| Actions propres | 552 | | | 552 |
| Créances rattachées à des participations | 644 | 174 | 109 | 709 |
| Total | 14 492 | 179 | 134 | 14 537 |

Tableau des dépréciations :

| | Dépréciations début d'exercice | Augmentations : dotations de l'exercice | Diminutions : reprises de l'exercice | Dépréciations à la fin de l'exercice |
|---|--------------------------------------|---|--|--|
| VARENS KOZMETIK SAN | 2 | | | 2 |
| VARENS SHOP SAS | 633 | | 633 | 0 |
| PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI | 200 | | | 200 |
| ULRIC DE VARENS UK LTD | NS | | | NS |
| VARENS PORTUGAL | 4 | | | 4 |
| ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO | 12 | | | 12 |
| VARENS ARGENTINA | 53 | | | 53 |
| VARENS MEXICO SA DE CV | 3 | | | 3 |
| ULRIC DE VARENS ESPANA SA | | 678 | | 678 |
| Autres immob. financières. | 138 | 122 | | 260 |
| Créances rattachées à des participations | | 255 | | 255 |
| Total | 1 045 | 1 055 | 633 | 1 467 |

La société procède à des rachats d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement.

Les actions propres détenues par la société sont au nombre de 105 095, pour une valeur brute de 552 K€ au 31 décembre 2012.

La valeur boursière de nos actions propres est inférieure au coût historique. Une provision a été constatée pour ramener la valeur des titres à sa valeur d'inventaire.

La société a procédé à la correction d'une erreur dans ses états financiers au 31 décembre 2012. En effet, une reprise de provision pour dépréciation des titres Varens Shop d'un montant de 633 K€ a été enregistrée en 2012 au titre de l'exercice précédent. Cette erreur, sans impact sur le résultat fiscal, a eu pour effet de sous-évaluer la valeur nette comptable des titres de participations au 31/12/2011 à 12 249 K€ au lieu 12 882 K€.

Le résultat financier et le résultat net de l'exercice ont été impactés positivement de 633 K€.

4-4 Créances clients et autres créances

| | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes |
|---------------------------------------|----------------|------------|----------------|
| Avances et acomptes versés | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 959 | | 959 |
| Comptes courants groupe | 7 041 | 465 | 6 576 |
| Créances sociales et personnel | 2 | | 2 |
| Créances fiscales (1) | 574 | | 574 |
| Autres créances | 1 | | 1 |
| Total | 8 577 | 465 | 8 112 |

(1) dont 297 K€ de créances de carry-back imputables jusqu'en 2014, et 237 K€ jusqu'en 2015.

A l'exception des créances de carry back (534 K€), toutes les créances sont à moins d'un an.

4-5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

| | 31/12/2011 | 31/12/2012 |
|-----------------------|------------|-------------|
| OPCVM monétaires | | |
| Obligations France | | |
| OPCVM court terme | | |
| Sicav/FCP diversifiés | NS | NS |
| Disponibilités | 496 | 1452 |
| Total | 496 | 1452 |

4-6 Capitaux propres

Le capital est divisé en 8.000.000 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées. Les actions détenues depuis plus de 2 ans confèrent un droit de vote double.

L'évolution de la situation nette se résume comme suit :

| | Solde au 31/12/11 avant affectation | Affectation Résultat 2011 | Augmentation de capital | Solde au 31/12/12 avant affectation | Affectation proposée Résultat 2012 | Solde au 31/12/12 après affectation |
|-----------------|-------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| Capital | 4 000 | | | 4 000 | | 4 000 |
| Prime d'apport | 640 | | | 640 | | 640 |
| Réserve légale | 400 | | | 400 | | 400 |
| Autres Réserves | 7 864 | | | 7 864 | | 7 864 |
| Report à nouv. | 8 774 | (1 440) | | 7 334 | 1 976 | 9 310 |
| Résultat | (1 440) | 1 440 | | 1 976 | (1 976) | |
| Dividendes | | | | | | |
| Total | 20 238 | | | 22 214 | | 22 214 |

4-7 Provisions pour risques et charges

| | 31/12/2011 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2012 |
|------------------------------------|------------|---------------|-------------|------------|
| Indemnités de départ à la retraite | 24 | 7 | | 31 |
| Provisions pour risques | 67 | | 16 | 51 |
| Total | 91 | 7 | 16 | 82 |

4-8 Dettes

| | Moins d'1 an | Plus d'1 an Moins de 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|-----------------------------------|--------------|-------------------------------|---------------|-------|
| Etablissements de crédit | 402 | 800 | | 1 202 |
| Emprunts et dettes fin. divers | 1183 | | | 1183 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 179 | | | 179 |
| Factures non parvenues | 91 | | | 91 |
| Dettes sociales et personnel | 105 | | | 105 |
| Dettes fiscales | 178 | | | 178 |
| Autres dettes | 1 | | | 1 |
| Total | 2 139 | 800 | | 2 939 |

La société Ulric de Varens S.A bénéficie d'une ouverture de crédit amortissable de 1.200 K€, entièrement utilisée au 31 décembre 2012. Cette ouverture de crédit, expirant en 2015, a été assortie d'un cap amortissable trimestriellement, destiné à couvrir les risques d'une hausse du taux variable (Euribor 1 mois) au-delà de 2,5%.

Pour cet emprunt, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt puisse augmenter dans le futur et avoir un effet négatif sur la valeur nette de la société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Information sur le respect des covenants

Chaque année, la société procède au calcul des ratios dits « covenants ». En 2012, l'ensemble de ces covenants sont respectés.

A ce jour, la société et ses filiales respectent les critères des lignes de crédit les plus importantes et n'anticipent pas de risque de liquidité significatif dans un futur proche.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5-1 Chiffre d'affaires et autres produits

| | France | Export | Total |
|-------------------------|--------|--------|-------|
| Ventes | | | |
| Prestations de services | 639 | | 639 |
| Redevances | 1 732 | | 1 732 |
| Autres produits | 11 | | 11 |
| Total | 2 382 | | 2 382 |

5-2 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions d'exploitation

| | Dotations | Reprises |
|---|-----------|----------|
| Amortissements et dépréciations | 20 | |
| Provisions sur autres actifs circulants | 4 | |
| Provisions pour risques | 7 | 16 |
| Provisions pour charges | | |
| Total | 31 | 16 |

5-3 Produits et charges financiers

| | 2012 |
|--|---------|
| Dividendes reçus | 1 854 |
| Reprise sur provision et dépréciation financières ⁽¹⁾ | 633 |
| Autres produits financiers | 131 |
| Dot. Prov. Dépréciation financières | (1 056) |
| Intérêts et autres charges financières | (30) |
| Résultat financier | 1 532 |

(1) Il s'agit d'une reprise de dépréciation des titres VARENS SHOP qui a fait l'objet d'une correction d'erreur.

5-4 Produits et charges exceptionnels

| | 2012 |
|--|------|
| Produits exceptionnels divers | 1 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | |
| Charges exceptionnelles diverses | (21) |
| Valeur nette comptable des actifs cédés | |
| Résultat exceptionnel | (20) |

5-5 Impôts sur les sociétés

| Accroissement et allègements de la dette future d'impôt | Montant | Impôts |
|---|---------|--------|
| <i>Accroissements :</i> | | |
| Impôts à verser en vertu de l'article 209 C du CGI | 527 | 176 |
| <i>Allègements :</i> | | |
| Provision non déductible l'année de la dotation | 1 067 | 356 |
| Déficits reportables | 4 632 | 1 544 |

La société ULRIC DE VARENS SA a opté, début 1999, pour le régime de l'intégration fiscale avec ses filiales françaises, PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS et VARENS SHOP SAS.

Répartition de l'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale

| | |
|---|-------|
| Impôt théorique en l'absence de l'intégration fiscale | 153 |
| Impôt réel dans le cadre de l'intégration fiscale | (214) |
| Economie d'impôt | (367) |

Cette économie d'impôt est acquise par la société ULRIC DE VARENS SA, holding du groupe.

Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

| | Résultat avant impôt | Comptable | | Théorique | |
|-----------------------|----------------------|-----------|--------------|-----------------|--------------|
| | | Impôt dû | Résultat net | Impôt théorique | Résultat net |
| Résultat courant | 1 782 | (214) | 1 996 | 594 | 1 188 |
| Résultat exceptionnel | (20) | 0 | (20) | (7) | (13) |
| Total | 1 763 | (214) | 1 976 | 587 | 1 175 |

6 –TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| Dénomination | Capital | Q.P. Détenue | Val. Brute Titres | Prêts, avances consentis | Chiffre d'affaires |
|---|------------------|---------------|-------------------|--------------------------|--------------------|
| Siège Social | Capitaux propres | Divid.reçus | Val. Nette Titres | Cautions données | Résultat |
| FILIALES (plus de 50%) | | | | | |
| PARFUMS ULRIC DE VARENS PARIS, France | 2 000 6 527 | 100% 1 000 | 5 631 5 631 | 4 220 | 24 223 424 |
| VARENS SHOP PARIS, France | 50 (2 445) | 100% 0 | 2 143 2 143 | 2 128 | 4 232 (2 441) |
| ULRIC DE VARENS GmbH BERLIN, Allemagne | 371 1 009 | 100% 854 | 4 183 4 183 | | 5 016 561 |
| VARENS ITALIA SRL TORINO, Italie | 11 171 | 85% 0 | 3 3 | | 765 (120) |
| VARENS ESPANA SA MADRID, Espagne | 152 (133) | 100% 0 | 678 0 | 500 | 1 425 (129) |
| VARENS ROMANIA SRL BUCAREST, Roumanie | NS 45 | 85% 0 | NS NS | | 195 (15) |
| PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK MOSCOU, Russie | 79 (92) | 95% 0 | 72 72 | 193 | 227 (53) |
| VARENS HELLAS LTD ATHENES, Grèce | 18 431 | 80% 0 | 14 14 | | 616 4 |
| VARENS SINGAPORE PTE. LTD SINGAPOUR, Singapour | NS 541 | 70% 0 | NS NS | | 620 69 |
| ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST DUBAI, E.A.U. | 210 233 | 70% 0 | 144 144 | | (2) (42) |
| VARENS MEXICO SA DE CV MEXICO D.F, Mexique | 3 (234) | 60% 0 | 3 0 | 243 | 104 (168) |
| FILIALES (moins de 50%) | NEANT | | | | |

| Dénomination | Capital | Q.P. Détenue | Val. Brute Titres | Prêts, avances consentis | Chiffre d'affaires |
|--|------------------|--------------|-------------------|--------------------------|--------------------|
| Siège Social | Capitaux propres | Divid.reçus | Val. Nette Titres | Cautions données | Résultat |
| FILIALES SANS ACTIVITE | | | | | |
| ULRIC DE VARENS UK LIMITED BUCKINGHAMSHIRE, Royaume-Uni | NS -8 | 100% 0 | NS NS | | NS NS |
| ULRIC DE VARENS POLAND SP WARSZAWA, Pologne | 11 NS | 100% 0 | 12 0 | 32 | NS NS |
| ULRIC DE VARENS SA URUGUAY MONTEVIDEO, Uruguay | 20 NS | 66,50% 0 | 14 14 | | NS NS |
| PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI Chine | 200 NS | 100% 0 | 200 0 | | NS NS |
| VARENS PORTUGAL Portugal | 5 NS | 70% 0 | 4 0 | | NS NS |
| VARENS KOSMETIK SAN ISTAMBUL, Turquie | 2 NS | 80% 0 | 2 0 | 433 | NS NS |
| VARENS ARGENTINA Argentine | 69 NS | 65% 0 | 53 0 | | NS NS |

7 – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

7-1 Opérations avec des entreprises liées

| ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS | |
|--|----------------|
| En valeurs brutes, en milliers d'euros | |
| POSTES | MONTANT |
| Participations | 13 156 |
| Créances clients et comptes rattachés | 959 |
| Autres créances | 7 040 |
| Créances rattachées à des participations | 709 |
| Dettes fournisseurs | 40 |
| Autres dettes | 1 183 |
| Produits financiers | 2615 |
| Charges financières | 953 |

8 - AUTRES INFORMATIONS

8-1 Engagements hors bilan

Engagements reçus :

Engagement reçu résultant d'abandons de créances ou subventions avec clause de retour à meilleure fortune :

| Filiale concernée | Montant | Date de l'abandon | Date limite de reversement |
|------------------------|---------|-------------------|----------------------------|
| VARENS SHOP | 2 500 | 31/12/2009 | 31/12/2014 |
| VARENS SHOP | 2 490 | 31/12/2010 | 31/12/2015 |
| ULRIC DE VARENS ESPANA | 130 | 31/12/2010 | 31/12/2015 |
| VARENS SHOP | 4 670 | 31/12/2011 | 31/12/2016 |
| ULRIC DE VARENS ESPANA | 270 | 31/12/2011 | 31/12/2016 |

Engagements donnés :

| Société | Montant de la caution donnée (en K€) | Montant de l'engagement au 31/12/12 (en K€) |
|-------------|--------------------------------------|---|
| VARENS SHOP | 280 | 120 |
| TOTAL | 280 | 120 |

ULRIC DE VARENS S.A a donné un cautionnement à sa filiale VARENS SHOP en garantie d'un prêt bancaire venant financer l'acquisition du droit au bail et l'aménagement d'une boutique.

8-2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est intervenu entre le 31 décembre 2012 et la date d'arrêté des comptes.

8-3 Effectifs

Effectif moyen employé sur l'exercice : 3

8-4 Rémunérations des Commissaires aux comptes

En application des articles R 123-198 et R 233-14 du Code de commerce, les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs aux prestations sur l'exercice 2012 se décomposent de la façon suivante:

- dus au titre de la mission légale : 49 500 € HT
- dus au titre des autres diligences : 0 € HT

8-5 Parties liées

- **Sommes allouées aux dirigeants**

La rémunération versée aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 190 K€. Ces rémunérations sont constituées exclusivement d'éléments fixes, à l'exception de toute rémunération variable.

La société n'a pris aucun engagement au profit des dirigeants en matière de pensions, compléments de retraite ni indemnités assimilées.

- **Opérations avec des parties liées**

- La société UVP, actionnaire indirect d'ULRIC DE VARENS S.A. et ayant M. Ulric VIELLARD pour dirigeant commun, a facturé à la société ULRIC DE VARENS S.A des prestations de services pour 600 K€.

Toutes les autres transactions significatives réalisées avec les parties liées sont soit conclues à des conditions normales, soit exclues du règlement ANC 2010-02 et 2010-03.

8-6 Identité de la société consolidante

UVP scrl
106 rue Souveraine – 1150 Bruxelles (Belgique)

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Commissaire aux comptes

9 rue Henri Dunant

91600 SAVIGNY SUR ORGE

HOCHE AUDIT

Commissaire aux comptes

35 avenue Victor Hugo

75116 PARIS

ULRIC DE VARENS

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

49 avenue d'Iéna

75116 PARIS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ulric de Varens SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'évaluation des marques et des titres de participation a été effectuée selon les règles décrites dans les notes 3-1 et 3-3 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la pertinence de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Savigny sur Orge et Paris, le 30 avril 2013

Les commissaires aux comptes

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

HOCHÉ AUDIT

Représentée par Dominique JUTIER

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Commissaire aux comptes

9 rue Henri Dunant
91600 SAVIGNY SUR ORGE

HOCHE AUDIT

Commissaire aux comptes

35 avenue Victor Hugo
75116 PARIS

ULRIC DE VARENS

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €
49 avenue d'Iéna
75116 PARIS

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE UVP

Nature, objet et modalités

Les facturations relatives à la convention d'assistance conclue avec la société UVP aux termes de laquelle cette dernière fournit à votre société des prestations de management, conseil en stratégie et assistance marketing se sont élevées à 600.000 € pour l'exercice 2012.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE PARFUMS ULRIC DE VARENS

Nature, objet et modalités

Votre société facture à la société PARFUMS ULRIC DE VARENS des redevances relatives à la concession des marques, dessins, modèles et prestations marketing associées. Ces redevances, calculées à raison de 7 % du chiffre d'affaires, s'élèvent à 1.731.756 € pour l'exercice 2012.

Savigny sur Orge et Paris, le 30 avril 2013

Les commissaires aux comptes

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

HOCHE AUDIT

Représentée par Dominique JUTIER

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société émettrice et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société émettrice et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Ulric VIELLARD
Président Directeur Général